

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email : comenfants@amnesty.fr

Lettre n°55 - décembre 2025

Alice au pays de TikTok

Alice (personnage fictif) a treize ans : elle aborde l'adolescence et ne se sent pas bien dans sa peau. Quelques mots déplaisants dans la cour du collège, pas tout à fait du harcèlement mais pas loin. Juste une impression de mise à l'écart, une réflexion déplacée en public d'un prof maladroit. A qui confier son mal-être ? Autour d'elle pas trop d'adultes de confiance, au collège pas de copines qui acceptent de la fréquenter. Où trouver un lieu où personne ne se moquera d'elle, où elle n'aura pas à se justifier d'être ce qu'elle est : TikTok. Elle s'enfonce dans le terrier de lapin comme l'héroïne de Lewis Carroll. Elle a l'impression qu'elle n'est pas seule, son smartphone est son compagnon, celui qui semble l'écouter, qui semble comprendre son mal-être. D'ailleurs, plus cela va, plus il répond en lui proposant des vidéos qui lui ressemblent, tristes, sombres, et très vite des conseils pour se scarifier, des défis imbéciles qui spiraient vers les idées de suicide, vers la « romantisation » du saut vers le néant. Amnesty International France a testé TikTok et son algorithme toxique. En simulant trois Alice, puis en automatisant ces modèles, Amnesty a prouvé que l'algorithme de TikTok devient rapidement mortifère. « *Au bout de trois à quatre heures, les utilisateurs et utilisatrices se sont vu proposer des vidéos donnant une vision romanesque du suicide ou montrant des jeunes faisant part de leur intention de mettre fin à leurs jours avec notamment des informations sur les méthodes de suicide* ». Voir page 3 la présentation à la presse du rapport, « *Entraîné.e.s dans le "Rabbit hole"* » et pages 4 et 5 « *TikTok et dopamine* ».

Errant sans domicile

Ni mineurs, ni majeurs, les mineurs isolés étrangers, en cours d'appel de la première évaluation dorment dans les rues des grandes villes françaises. La France est responsable de violations "graves et systématiques" des droits des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) sur son territoire en contradiction des traités internationaux de protection des mineurs. Le Comité des droits de l'enfant, interpellé par deux associations tance la France, dénonce son système inhumain de traitement des enfants étrangers, accuse les pouvoirs publics de négligence et d'atteinte à la dignité. Voir page 15 « *L'ONU remonte les bretelles de la France concernant les MNA* ».

Éliminez les torchères, rallumez la vie

Les Guerreras por la Amazonía sont un groupe de jeunes défenseuses de l'environnement qui se battent aux côtés de l'Union des personnes affectées par les opérations de Texaco (UDAPT) ainsi que du collectif Eliminen los Mecheros, Enciendan la Vida, dans le but d'éliminer le torchage de gaz. En plus de contribuer au changement climatique, cette pratique extrêmement polluante dégage des fumées toxiques et représente une catastrophe environnementale et sanitaire pour leurs communautés, notamment en créant des « zones sacrifiées ». Voir pages 7 à 9.

On meurt de faim !

Haïti, Gaza, Soudan ; les enfants, premiers touchés par ce fléau provoqué par la folie des adultes. Le corps qui se mange lui-même, l'épuisement qui empêche les cris de sortir. La faim provoque une mort silencieuse. Ailleurs et en même temps, l'obésité fait des ravages et des enfants meurent de trop manger. Voir pages 10 à 12 « *L'aggravation de la malnutrition infantile dans le monde* » ; page 13 et 14 « *Haïti. Situation d'insécurité alimentaire aiguë* » ; page 21 « *Gaza, mourir de faim à trois mois* ».

Ce sont aux associations de défense des droits humains d'alerter. Amnesty y prend sa part, en enquêtant, en publiant des rapports approfondis, sérieux, étayés, en dénonçant les violations des droits de l'enfant. La rigueur dans l'indignation.■

Philippe Brizemur,

co-responsable de la commission Droits de l'enfant.



Les activités de la Commission au cours de ces derniers mois

SOMMAIRE

La Lettre

N° 55

Décembre 2025

Public

Edito p.1

-Alice au pays de TikTok

Vie de la Commission p.2

-Les activités de la Commission de ces derniers mois

Numérique p.3 à 5

-Entraîné.e.s dans le "rabbit hole"

-TikTok et dopamine

Droit de manifester p.6

-Moins de 18 ans : le droit de manifester

Droit à la vie p.7 à 9

-Les Guerreras por la Amazonia (suite)

-Les enfants et le droit à un environnement sain

-Droit à la santé p.10 à 14

-L'aggravation de la malnutrition infantile dans le monde

-Une réussite rare dans le monde d'aujourd'hui

-Haïti. Situation d'insécurité alimentaire aiguë

-Mesurer la faim

Mineurs isolés étrangers p.15 à 20

-MIE. L'ONU remonte les bretelles de la France

-Recensement des mineurs en recours

-Les grandes disparités de prise en charge des MIE en France

-France. Au moins 3.273 mineurs isolés en errance et sans protection

-Tours. Alerte sur la baisse de la reconnaissance de minorité pour les jeunes étrangers isolés

-Film. "Tout va bien"

Les enfants dans les conflits armés p.23 à 27

-Gaza. Mourir de faim à 3 mois

-Gaza. Un cimetière d'enfants

-Un garçon de 13 ans, laissé en train de saigner jusqu'à la mort dans la rue

-Film "La voix de Hind Rajab"

-Syrie. Faut-il qu'ils continuent de payer pour les fautes commises par leurs parents ?

-Ukraine. Le sort des enfants déportés en Russie

Violence et atteintes à l'intégrité physique p.28 à 33

-Etats-Unis. Expulsions, une crise humanitaire en cours

-Dans le monde, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 7 ont subi des violences sexuelles étant enfants

-7.000 personnes victimes de traite humaine en France : plus de la moitié sont des enfants

-Violences sexuelles. Que propose la CIVISE pour protéger les jeunes sur les réseaux sociaux ?

-Livres. "On ne parle pas de ces choses-là"

-Mauritanie. La pratique du gavage des filles perdure

France p.34 à 38

-L'éducation à la vie affective et sexuelle

-Livres. "Tes droits et tes besoins"

-Mortalité infantile et maternelle

Le travail des enfants p.39

-La place des enfants est à l'école et non au travail

Droit à l'éducation p.40

-Maroc. Des dar talib.a pour l'éducation des filles

Présentation du rapport de la Défenseure des Droits

Un membre de la commission a participé, le 19 novembre 2025, à la présentation du rapport de la Défenseure des Droits et du Défenseur des enfants sur le Droit des enfants à une justice adaptée.

Colloque « Quelle enfance aujourd'hui ? »

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA a organisé, le 17 novembre 2025, le colloque « Quelle enfance aujourd'hui ? » sous le patronage du Haut-commissariat à la stratégie et au plan. Un membre de la Commission y participait également.

Présentation du rapport d'Amnesty sur l'offensive des gangs contre l'enfance en Haïti

Cette présentation a eu lieu le 21 novembre 2025 à la Maison d'Amnesty à Nice.

Stratégie jeunes et enfants

Le comité de suivi pour la Stratégie Jeunes et Enfants, auquel la Commission participe, s'est réuni pour :

-Faire le bilan du suivi du plan d'action et voir comment continuer - 1) Accroître les projets et campagnes à destination des enfants et des jeunes, 2) Consulter et associer les enfants et les jeunes pour connaître leurs besoins et leurs avis, 3) Inclure les jeunes dans la gouvernance et dans les espaces de décision

-Réfléchir ensemble à l'intégration de cette stratégie dans la deuxième phase du cadre stratégique AIF (2026-2030), sur lequel nous sommes en train de travailler. La réunion de février sera dédiée à ce sujet.

Imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs

Amnesty cosigne un communiqué de presse initié par l'association Face à l'inceste demandant au Parlement de rendre imprescriptible les crimes sexuels sur les enfants.

Les Guerreras por la Amazonía

Dix de nos Groupes en France soutiennent les Guerreras por la Amazonia en Equateur. Malgré l'échec judiciaire de janvier 2025, l'intimidation et la répression contre les Guerreras persistent. Leur message « Nous n'allons pas faiblir, nous ne nous rendrons pas » incarne une résilience inspirante pour nos militants qui multiplient les actions locales.

Accompagnement du film « Tout va bien »

Nous avons participé à la réalisation du livret d'accompagnement de ce documentaire réalisé par Thomas Ellis sur la prise en charge par l'ASE des mineurs isolés étrangers à Marseille.

Ce film sortira en salle le 7 janvier. En donnant la parole aux jeunes, le film milite pour un regard renouvelé de ces enfants et une prise en charge respectueuse de leurs droits, ce qui malheureusement n'est pas le cas pour de nombreux enfants isolés présents sur notre territoire. *Voir le rapport de l'ONU page 15.*

Présentation du film « Wardi »

Dans le cadre de « Mon Premier Festival », organisé à Paris dans plusieurs cinémas pendant les vacances scolaires de la Toussaint, nous avons échangé avec des enfants

et des adolescents à la suite de la projection du film d'animation « Wardi » au MK2 Gambetta et à l'Archipel.

L'histoire : Wardi a 11 ans et vit dans un camp de réfugiés palestiniens au Liban. Lorsque son arrière-grand-père, Sidi, lui confie la clé de sa maison en Palestine qu'il a quittée soixante-dix ans plus tôt, Wardi s'interroge tout d'un coup sur son identité.



Photo extraite du film Wardi

En quête de réponses, elle questionne ses proches qui lui racontent leurs souvenirs, reconstituant peu à peu la mémoire familiale et l'histoire de leur exil.■



«ENTRAÎNÉ.E.S DANS LE RABBIT HOLE»*

Rapport sur TikTok

Le 21 octobre 2025, Amnesty International France publiait un rapport, apportant de nouvelles preuves qui montrent les risques de TikTok pour la santé mentale des enfants.

Témoignages

A cette occasion, une conférence de presse s'est tenue le 20 octobre au siège d'Amnesty France pour présenter les nouvelles recherches et le témoignage d'une mère, Stéphanie Mistre, dont la fille, Marie, a été entraînée dans la spirale de contenus dépressifs de TikTok et s'est suicidée en 2021, à l'âge de 15 ans.

Stéphanie Mistre parle de « prison mentale ». « Pour ces plateformes, nos enfants deviennent des produits et non plus des êtres humains, déclare-t-elle. On utilise nos enfants comme des produits avec un algorithme et une bulle de filtres, en se servant de leurs émotions pour les capter. L'algorithme va capter vos centres d'intérêt, ce qui n'est pas normal. On rentre dans la vie privée de l'enfant. Mais les enfants ont des droits ».

Harcelée au collège, pas entendue ni soutenue par l'établissement, la jeune fille s'est isolée, s'est tournée vers TikTok et malgré le soutien de ses parents a sombré dans un mal-être psychologique profond encouragé par les vidéos de TikTok.

Avec d'autres familles regroupées au sein du collectif « Algos Victima », Stéphanie Mistre a porté plainte au pénal et mène un combat pour sensibiliser les familles : « TikTok fait de l'argent sur la santé mentale et physique des enfants ».

Dans le rapport « les témoignages de jeunes et de parents endeuillés recueillis en France révèlent comment TikTok a normalisé et exacerbé le penchant des jeunes en question pour l'automutilation ainsi que leurs idées suicidaires, au point de leur recommander des méthodes de suicide et des défis en ce sens », confirme Lisa Dittmer, chercheuse sur les droits numériques des enfants et des jeunes à Amnesty.

révèlent à quelle vitesse les adolescent·e·s qui manifestent un intérêt pour des contenus liés à la santé mentale peuvent être attirés dans une spirale toxique (ou "rabbit hole"). En seulement trois à quatre heures de navigation sur le fil « Pour toi » de TikTok, les faux comptes d'adolescent·e·s créés pour nos recherches ont été exposés à des vidéos qui idéalisent le suicide ou montraient des jeunes exprimant leur intention de mettre fin à leurs jours, avec des informations sur les méthodes de suicide », explique Lisa Dittmer.

Malgré les mesures d'atténuation des risques annoncées par TikTok depuis 2024, la plateforme continue d'exposer les utilisateurs et utilisatrices vulnérables à des contenus qui normalisent l'automutilation, le désespoir et les idées suicidaires.

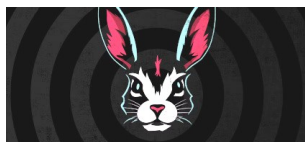
Ces recherches montrent que TikTok ne fait pas le nécessaire pour remédier aux risques systémiques que la conception addictive de sa plateforme fait courir aux jeunes. L'entreprise n'assume pas sa responsabilité de respecter les droits humains conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et ne respecte pas toutes ses obligations au titre du DSA (Digital Service Act).

« Cette nouvelle preuve de violations manifeste du DSA par TikTok doit de toute urgence être intégrée à l'enquête actuellement menée par la Commission européenne. Des mesures contraignantes et efficaces doivent être prises pour obliger TikTok à rendre enfin son application sûre pour les jeunes de l'Union européenne et du monde entier », conclut Katia Roux, chargée de plaidoyer chez Amnesty International France. ■

Amnesty France réclame des mesures contraignantes

Le fil « Pour toi » de TikTok est un flux personnalisé de courtes vidéos recommandées par la plateforme en fonction de l'historique de visionnage. « Nos recherches techniques

*Rabbit hole : « Terrier de lapin » : effet désignant les spirales de contenus en ligne.



TikTok et dopamine

*La dopamine est un neurotransmetteur,
une molécule biochimique qui permet la communication au sein du système nerveux.
Elle est l'une de celles qui influent directement sur le comportement.*

La dopamine renforce les actions habituellement bénéfiques telles que manger un aliment sain en provoquant la sensation de plaisir ce qui active ainsi le système de récompense/renforcement. Elle est donc indispensable à la survie de l'individu. Plus généralement, elle joue un rôle dans la motivation et la prise de risque chez les mammifères, donc aussi chez l'humain. La dopamine est impliquée dans le comportement sexuel, la prise de nourriture, mais aussi dans certains plaisirs abstraits comme écouter de la musique, avoir une reconnaissance sociale, prendre de l'information, améliorer le confort.

La dopamine est produite par les neurones dopaminergiques, peu nombreux dans le cerveau, et libérée dans le noyau accumbens et arrive au cortex frontal. Elle est donc impliquée dans « *le contrôle moteur, l'attention, le plaisir et la motivation, le sommeil, la mémoire et la cognition.* » Aussi appelée « molécule du plaisir », la dopamine joue un rôle important dans les comportements.

Le cerveau émet de la dopamine lorsqu'il prend du plaisir concret ou abstrait, et aussi répond à un signal qui annonce le plaisir. La dose de dopamine émise est renforcée lorsque l'événement procurant le plaisir est inattendu.

L'addiction à TikTok

Les réseaux sociaux fonctionnent sur le plaisir.

Un milliard de gens dans le monde passe en moyenne une heure et demi par jour sur TikTok et chaque vidéo visualisée rapporte de l'argent à son auteur, aux publicitaires et à TikTok.

En quelques heures, TikTok identifie vos goûts musicaux, votre sens de l'humour, votre orientation sexuelle, votre santé mentale. Le seul choix que vous laissez à l'application étant de passer à la vidéo suivante, votre expérience sur TikTok ne tourne donc pas autour de vos choix, mais autour de qui vous êtes ou du moins de ce que TikTok détermine qui vous êtes, de ce qui est censé vous créer du plaisir.

TikTok analyse votre localisation, vos contacts, l'historique de votre navigation, le temps passé devant chaque vidéo, le nombre de « like », le temps passé à regarder et écrire des commentaires, les personnes que vous suivez, les vidéos que vous partagez.

Contrairement aux autres réseaux sociaux comme YouTube qui vous proposent un choix de vidéos (dans le domaine orienté par vos choix précédents), TikTok vous impose une succession de vidéos courtes choisies par lui en fonction du profil qu'il a déterminé. Lorsque vous regardez

quelque chose qui vous plaît, votre cerveau émet un pic de dopamine. Si vous tombez sur quelque chose d'inattendu et qui vous plaît, le choc de dopamine est encore plus fort. C'est le même phénomène que pour les personnes addictives au jeu de hasard. Ce n'est pas parce qu'elles gagnent, c'est l'espoir qui les fait poursuivre. Plus la récompense est variable, plus l'addiction est forte. C'est l'espoir de voir une vidéo inattendue qui vous mène à poursuivre votre navigation sur TikTok. Très vite, l'émission de dopamine anticipe l'action de votre doigt sur l'écran du smartphone. (Voir dans la bibliographie l'expérience du singe et de la goutte de jus de pomme).

La tyrannie de l'instant

Contrairement à l'estomac, le cerveau ne connaît pas la sensation de satiété. Plus vous regardez TikTok, plus le cerveau prend goût à ces pics de dopamine, mais comme ils sont de moins en moins efficaces, il a besoin de doses plus rapides et fréquentes. TikTok fournit la satisfaction immédiate.

En conséquence, toute activité qui ne produit pas rapidement l'émission de pics de dopamine va sembler durer une éternité, et vous allez perdre la motivation de rechercher une récompense à long terme. Vous allez perdre la concentration nécessaire pour lire, travailler, regarder un film, passer du temps sans écran avec vos proches, perdre la capacité à réfléchir.

Pour Léo Duff, auteur d'une vidéo sur le sujet, la dépendance à un réseau social va donc bien au-delà. « *Elle comble un vide de notre vie que nous ne parvenons pas à combler autrement, parce que ses effets en seraient à long terme. La surcharge de dopamine serait à l'origine de destruction de cellules dans notre cerveau. Cette surcharge nous fait perdre en créativité, nous fait prendre des décisions stupides, nous rend con* ».

« *Le cerveau est habitué à ce que ce soit TikTok qui nous rende heureux et dès que nous nous ennuyons dans la journée, par réflexe cérébral nous allumons TikTok. Nous subissons les mêmes symptômes qu'une personne alcoolique ou toxicomane, mais personne ne va s'en inquiéter parce que les symptômes ne sont pas physiques, cela se passe dans notre tête* ».

Le rôle de la dopamine est de récompenser pour chaque étape de vie, de faire en sorte que chaque jour que nous passons à travailler sur nos objectifs nous donne le sentiment d'en valoir la peine, ce n'est pas seulement le langage du plaisir mais aussi celui de la motivation. Si les be-



soins du cerveau en dopamine sont comblés par TikTok, il n'y a plus besoin de faire quelque chose d'autre pour vous rendre heureux.

Est-ce irréversible ?

Avant 25 ans, le cortex préfrontal qui est une des régions du cerveau incluse dans le circuit de la récompense, est toujours en développement. Cette région est très importante dans la construction de soi. Le cortex préfrontal reçoit des informations de différentes régions du cerveau, y compris du système limbique. Il est le gardien des émotions, de la mémoire, de la récompense. Sa fonction est d'intégrer ces informations et en retour de construire des réponses appropriées instinctives par exemple à des situations de stress ou des réactions réfléchies. Il est le siège de l'attention et de la programmation à long terme. On ne connaît pas encore exactement les conséquences d'un excès de dopamine dans le développement du cortex préfrontal, mais lorsque les gestes éducatifs permettent aux enfants d'apprendre la patience, l'attente, la récompense différée, les gaines de myéline entourant les neurones du cortex sont renforcées et assurent une meilleure transmission nerveuse dans cette région. Le développement des multiples connexions entre neurones est favorisé. (Voir l'expérience dite du marshmallow sur la gratification différée)

Quoiqu'il en soit, TikTok en exerçant la tyrannie de l'instantané vous a volé une partie importante de votre vie, du plaisir de l'attention, vous a fait perdre le goût de l'effort.■

Sources :

Livre : « Le bug humain » Sébastien Bohler Edition Pocket (2020)

Sur l'addiction à TikTok

Une séquence Youtube de Léo Duff : <https://www.youtube.com/watch?v=FALDuZ5pPxc>

Et la réaction d'un créateur de vidéos courte pour TikTok Dali Dutilleul

<https://www.youtube.com/watch?v=66WCirE3Xxw>

Dopamine : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Dopamine>

Le circuit de la récompense : Description du circuit de la récompense et mention de l'expérience « du singe et de la goutte de jus de pomme »

<https://planet-vie.ens.fr/thematiques/animaux/systeme-nerveux-et-systeme-hormonal/le-circuit-de-la-recompense>

Une présentation très claire du circuit de la récompense : <https://www.youtube.com/watch?v=8IBnn0MV4Z4>

On peut consulter aussi :

<https://www.youtube.com/watch?v=2YVQ7G3LjM8>

<https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-anatomie-et-examens/2519980-dopamine-hormone-definition-fonction-sport-drogues/>

<https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/medecine-dopamine-3263/>

Une allusion au rôle de la dopamine dans le succès des réseaux sociaux :

<https://www.passeportsante.net/fr/forme/sport/Fiche.aspx?doc=dopamine-comment-fonctionne-hormone-bonheur>

<https://www.youtube.com/watch?v=Oxai4D9t7QY>

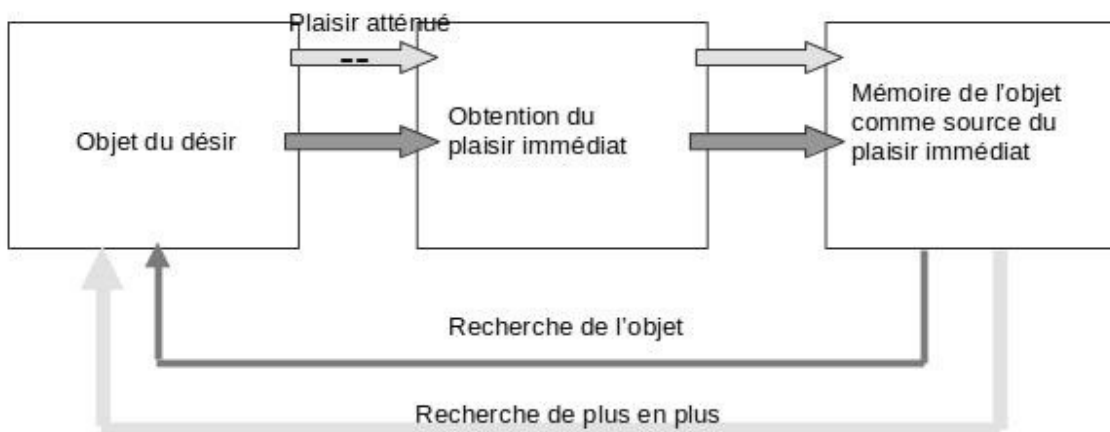
Lien possible entre dopamine et schizophrénie : <https://www.caducee.net/actualite-medecale/3288/schizophrénie-l-exces-de-dopamine-est-lie-au-dysfonctionnement-du-cortex-prefrontal.html>

Le phénomène de l'addiction : toujours plus

La première fois, la dopamine est émise au moment de la récompense. La deuxième fois, la dopamine est émise au début du geste par anticipation de la récompense. Puis, si celle-ci correspond à ce qui était attendu, il n'y a pas d'émission de dopamine, de même s'il n'y a pas de récompense. C'est une punition. Le comportement de l'individu sera guidé

par la recherche d'une nouveauté avec une récompense plus importante.

Au fur et à mesure de la satisfaction obtenue, l'effet de l'objet du désir s'atténue. Le plaisir atténué provoque une recherche de plus en plus forte de l'objet du désir. Le cerveau est devenu addictif à cet objet.■





Marche pour le climat à Madrid (Friday for futur, 2019)
Adolfo Lujan ©Amnesty International.

Moins de 18 ans : le droit de manifester



Comment s'organiser, avant, pendant et après une manifestation ? Quelles précautions prendre ?

Et puis, à quoi cela sert-il de manifester ?

Toutes ces questions et bien plus, trouvent des réponses dans le

« **Guide sur le droit de manifester des moins de 18 ans** » rédigé et publié par Amnesty International France.

Vous avez moins de 18 ans, vous êtes parent, ami.e, proche d'une personne de moins de 18 ans qui souhaite manifester et vous souhaitez l'accompagner ? Ce guide est indispensable. ■

A télécharger sur :

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/aAt5XPIqRLdaBnUc_guide_manifestatio_mineurs_Amnesty.pdf

On peut aussi consulter la page :

<https://www.amnesty.fr/nos-droits-en-manifestation>
Qui donne toutes les informations sur le droit de manifestation.

Et pour tout savoir sur la désobéissance civile :

https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/aApECfIqRLdaBIGE_Guide_desobeissance_civile_Amnesty.pdf

J'ai moins de 18 ans, ais-je le droit de participer seul ou avec des ami.es à une manifestation ?

Pour participer à la manif, ai-je besoin de l'autorisation de mes parents ?

Ai-je le droit de porter mes lunettes de soleil ? Et de mettre ma capuche ?

Ai-je le droit de bloquer l'entrée du lycée avec des poubelles ?

Ai-je le droit d'organiser une manif à l'intérieur du lycée ?

Ai-je le droit d'organiser une réunion à l'intérieur du lycée ?

Qu'est-ce que la déclaration d'une manifestation ? A qui faut-il faire la demande ?

Une manifestation peut-elle être interdite ? A quelles conditions ?

Qu'est-ce que je risque à participer à une manifestation non autorisée ?

Qu'est-ce que la désobéissance civile ?

Ai-je le droit de sécher des cours pour aller à une manifestation ?

Est-ce dangereux de manifester ?



Weekend des antennes jeunes France 2022 © Benjamin Girette



Quatre des jeunes Guerreras soutenues par Amnesty - Source: Ivan Martinez, Amnesty International

Les GUERRERAS POR LA AMAZONIA (suite)

Les groupes d'Amnesty International France sont en train de se mobiliser pour le cas des « Guerreras por la Amazonia » qui luttent contre la pollution pétrolière et les plans de forage menaçant les territoires autochtones ancestraux.

C'est une bonne nouvelle que les actions de nos groupes se multiplient... mais l'aggration de la situation en Equateur est une mauvaise nouvelle !

Les actions des groupes de bénévoles d'Amnesty France

Notre réunion avec des bénévoles, début octobre, a eu un grand succès, particulièrement auprès des jeunes. Cet intérêt s'explique par la force symbolique de ces treize filles et jeunes femmes équatoriennes, âgées de 11 à 21 ans, qui défient l'industrie pétrolière pour protéger leur avenir. Une des initiatives des groupes locaux est la collaboration avec les « Antennes Jeunes » de leurs régions. Un autre fil rouge est la coopération avec le secteur Éducation aux Droits Humains (EDH) qui s'annonce prometteur. Cette alliance permet d'intégrer le cas des Guerreras dans des programmes pédagogiques de lycées et autres centres de formation.

La situation en Equateur

Août à octobre 2025

La situation s'est dramatiquement aggravée.

Alors que la mobilisation française s'intensifie, la situation en Équateur connaît une détérioration alarmante qui provoque une accélération de notre campagne. Voici les développements dans au cours des derniers mois.

Depuis juillet 2025

Démantèlement systématique des protections environnementales

En juillet 2025, le président de l'Équateur, Daniel Noboa, a orchestré une restructuration institutionnelle qui a choqué les défenseurs de l'environnement : la fusion du Ministère de l'Environnement avec celui de l'Énergie et des Mines. Les organisations environnementales dénoncent un conflit d'intérêt institutionnel, comparant cette mesure à « mettre le loup dans la bergerie ». Parallèlement, l'Assemblée nationale a approuvé une loi permettant aux entités privées et étrangères de co-gérer des zones de conservation, ouvrant la voie à une privatisation progressive des espaces protégés. Ces transformations institutionnelles créent un environnement hostile où les mécanismes légaux de protection de l'environnement et des droits autochtones sont systématiquement affaiblis, rendant la lutte des Guerreras encore plus difficile et dangereuse.

Août 2025

Le mégaplan pétrolier

En août 2025, le Ministère équatorien de l'Énergie et des Mines a dévoilé sa

Groupes mobilisés pour les Guerreras

Les groupes qui se mobilisent pour les Guerreras en France sont les suivants : Tarner, Saint-Denis, Lyon, Riom, Biarritz, Chalon-sur-Saône, Chartres, Bagnoles-sur-Seine, Paris.



Une des jeunes Guerreras por la Amazonia © AI.

«Feuille de route des hydrocarbures», un plan colossal prévoyant 47 milliards de dollars d'investissements pour l'exploitation de 49 projets pétroliers et gaziers sur près de 30.000 kilomètres carrés en Amazonie. Ce plan représente une menace existentielle pour la lutte des Guerreras : 18 des 22 blocs pétroliers proposés se superposent avec des territoires autochtones ancestraux, affectant sept nations (Andwa, Shuar, Achuar, Kichwa, Sapara, Shiwar et Waorani) sur une superficie équivalente à la Belgique.

Pour les Guerreras, qui luttent depuis 2020 contre les 486 torchères existantes, ce plan signifierait une multiplication exponentielle des sources de pollution qu'elles combattent. Leur victoire judiciaire de 2021, déjà non respectée, risquerait de devenir totalement caduque face à cette expansion massive.

Septembre 2025

Résistance, mobilisation et répression

Face à cette offensive, les peuples autochtones et la société civile équatorienne se sont mobilisés massivement.



Katherine Mendua, membre du groupe de jeunes filles et adolescentes activistes amazoniennes « Guerreras por la Amazonía » (GxA), est confrontée à la stigmatisation et à l'intimidation pour avoir défendu l'Amazonie équatorienne contre les torchères à gaz qui polluent leurs communautés et contribuent à la crise climatique. © AI.

Le 18 septembre 2025, la Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur (CONAIE) a lancé une grève nationale (*paro nacional*) dénonçant l'expansion pétrolière et l'augmentation des prix des carburants.

Le 24 septembre, lors de la conférence annuelle du pétrole et du gaz à Quito, les sept nations autochtones de la province de Pastaza ont publié une dénonciation internationale, affirmant que le gouvernement violait leurs droits constitutionnels au consentement libre, préalable et éclairé.

Simultanément, des représentants autochtones ont manifesté à New York durant l'Assemblée générale de l'ONU, brandissant le message : « L'Amazonie n'est pas à vendre ».

La réponse gouvernementale a été brutale. L'État a déclaré un état d'urgence et utilisé une force excessive contre les manifestants. Le 29 septembre, un défenseur autochtone a été tué par balle à Cotacachi lors des protestations, illustrant

tragiquement les risques auxquels s'exposent ceux qui osent défier l'agenda gouvernemental.

Octobre 2025

Escalade autoritaire

En octobre 2025, Amnesty International a émis une alerte concernant la répression des protestations, les disparitions forcées et l'usage excessif de la force par les autorités équatoriennes. Cette répression s'inscrit dans une stratégie plus large visant à intimider et faire taire les voix dissidentes.



Jeunes filles et adolescentes activistes amazoniennes, baptisées « Guerreras por la Amazonía » (GxA), confrontées à la stigmatisation et à l'intimidation pour avoir défendu l'Amazonie équatorienne contre les torchères à gaz qui polluent leurs communautés et contribuent à la crise climatique. © AI.

Pour les Guerreras por la Amazonía, cette situation ravive des souvenirs traumatisants. Leonela Moncayo, l'une des activistes, avait déjà été victime d'intimidation, en février 2024, lorsqu'un engin explosif improvisé avait explosé dans sa cour, cinq jours après son intervention au Parlement. Les autorités n'ont toujours pas fourni de protection adéquate, conditionnant celle-ci à l'arrêt de leurs activités militantes.

Trahison de la volonté du peuple

La situation révèle une contradiction éclatante avec la volonté populaire exprimée démocratiquement.

En août 2023, 59% des Équatoriens avaient voté lors d'un référendum historique pour maintenir le pétrole sous terre dans le parc national Yasuní. Deux ans plus tard, ce mandat démocratique est ouvertement bafoué.

En avril 2025, à la veille de l'échéance fixée par la justice pour arrêter les opérations, un seul puits sur 247 du Bloc 43 avait été fermé. Le gouvernement a unilatéralement annoncé que le processus prendrait cinq ans au lieu d'un an.

Cette trahison de la volonté populaire confère une légitimité supplémentaire à la campagne internationale d'Amnesty pour les Guerreras, qui deviennent les porte-parole d'une démocratie bafouée.

Dans leur lettre de mai 2025, les Guerreras écrivaient : «*Nous*

ne pouvons pas permettre que le gouvernement équatorien continue d'ignorer la dure réalité à laquelle font face les communautés de la région amazonienne ».

En se mobilisant, les groupes répondent présents à cet appel, transformant l'indignation en action concrète et la solidarité en levier de changement. Cette campagne illustre la puissance du militantisme des droits humains : lorsque les groupes écrivent, manifestent et interpellent pour des jeunes Équatoriennes, ils affirment l'exigence de justice et de dignité, et la possibilité d'un autre monde – où l'Amazonie respire et où les droits des peuples autochtones sont respectés –.■

Sources:

<https://latinamericareports.com/there-is-no-consent-indigenous-groups-kept-in-the-dark-about-ecuadors-oil-expansion/12575/>
<https://www.independent.co.uk/news/ecuador-amazon-colombia-indigenous-belgium-b2833176.html>
<https://amazonwatch.org/news/2025/0925-ecuadors-amazon-oil-plans-face-indigenous-and-global-opposition>
<https://insideclimatenews.org/news/29092025/indigenous-land-defender-killed-in-ecuador/>
<https://www.amnesty.org/es/latest/news/2025/10/ecuador-alerta-por-represion-a-protestas-independencia-judicial-y-desapariciones-forzadas/>
<https://www.amnesty.org/es/latest/news/2025/09/ecuador-desapariciones-forzadas-cometidas-por-militares-evidencian-la-fallida-estrategia-de-seguridad/>

Les enfants et le droit à un environnement sain

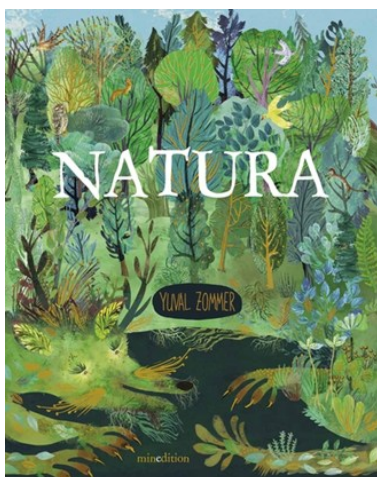
PRIX UNICEF DE LITTÉRATURE JEUNESSE 2025

« Grandir dans un monde durable, ça n'attend pas! »

L'UNICEF France a organisé son édition 2025 sur le thème « Grandir dans un monde durable, ça n'attend pas ! », portant spécifiquement sur le droit à un environnement sain et la justice climatique. Et plus de

40.000 enfants ont voté pour désigner leurs livres préférés parmi 16 ouvrages. Ces publications témoignent d'une volonté croissante de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux tout en leur rappelant leurs droits fondamentaux, notamment celui de vivre dans un environnement sain.

Ci-dessous, les lauréats élus en juin 2025.■

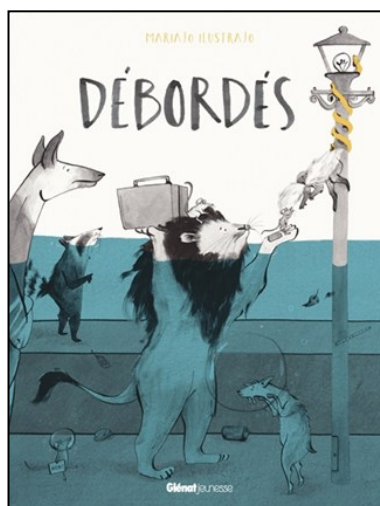


Catégorie 3-5 ans

« NATURA »

de Yuval Zommer - Minedition, oct 23.

Natura, esprit de la terre et du vivant, accueille en son sein toutes les espèces, humaines, animales et végétales. Un jour, cependant, un enfant s'alarme de la voir exploitée et malmenée par les hommes. Il ose faire entendre sa voix. Pour sensibiliser à la protection de la nature.



Catégorie 6-8 ans

« DÉBORDÉS »

de Mariajo Ilustrajo - Glénat, fév 2023

Un matin d'été, la ville se réveille et découvre ses trottoirs mouillés. Les passants trouvent ça rafraîchissant mais ne prêtent pas attention jusqu'à ce que l'eau continue de monter. Rapidement, plus personne n'a pied.



Catégorie 9-12 ans

« LE JOUR OÙ J'AI VOULU SAUVER LA FORÊT »

de Nora Dâsnes - Casterman, mai 2023

Lorsque le conseil de son collège décide de raser la forêt avoisinante pour agrandir le parking, Bao décide de tout tenter pour éviter la catastrophe. Ce livre aborde l'engagement écologique et la désobéissance civile.



Soudan du Sud - © AI.

L'aggravation de la malnutrition infantile dans le monde

L'extension des conflits, les coupes budgétaires de l'aide humanitaire et le marketing agressif aggravent des crises alimentaires déjà alarmantes : dénutrition, insécurité alimentaire et malnutrition. Et, pour la première fois, des enfants et des adolescents sont plus nombreux à être en situation d'obésité qu'en situation de sous-alimentation. Tour d'horizon en chiffres et constats.

En mars 2025, Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, déclarait : « Au cours des dernières décennies, la malnutrition de l'enfant a connu un recul considérable dans le monde grâce à nos engagements collectifs et à des investissements durables... Depuis 2000, le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a ainsi diminué de 55 millions, et des millions d'enfants souffrant de malnutrition sévère ont pu être guéris. Cependant, les coupes claires actuellement opérées dans les financements de l'aide internationale sont sur le point de réduire ces progrès à néant et de mettre en péril la vie de millions d'enfants ».

Les dernières estimations

L'UNICEF, l'OMS et le Groupe de la Banque mondiale ont publié l'édition 2025 des estimations conjointes de la malnutrition, qui contient de nouvelles estimations sur la malnutrition infantile pour la période 2000-2024. Les résultats révèlent une réalité troublante : après des décennies de progrès, la malnutrition infantile continue de toucher des millions d'enfants dans le monde :

- 150,2 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance.

- 42,8 millions de personnes souffraient d'émaciation, dont 12,2 millions d'émaciation sévère.

- 35,5 millions étaient touchés par le surpoids.

Pour les pays hautement prioritaires (1), les coupes budgétaires vont aggraver la situation et dans les régions les plus vulnérables, l'insécurité alimentaire et la malnutrition aigüe augmentent pour la sixième année consécutive :

- Plus de 2,4 millions d'enfants souffrant de malnutrition ai-

guë sévère pourraient être privés d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi jusqu'à la fin de l'année 2025.

- Quelques 2.300 centres de stabilisation, qui fournissent des soins essentiels aux enfants souffrant d'émaciation sévère et de complications médicales, risquent de fermer ou de réduire considérablement leurs services.

- Près de 28.000 centres thérapeutiques ambulatoires destinés à traiter la malnutrition et soutenus par l'UNICEF sont menacés, quand ils n'ont pas déjà cessé de fonctionner.

Les tendances récentes signalent un arrêt inquiétant de la réduction du retard de croissance, des niveaux élevés d'émaciation et des taux inchangés de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans dans le monde :

- Moins d'un tiers des pays sont en voie d'atteindre les objectifs de réduction du retard de croissance d'ici 2030, tandis que seulement 17 % progressent vers les objectifs de réduction du surpoids.

- L'Asie compte plus de la moitié des enfants souffrant d'un retard de croissance (51 %).

- L'Afrique compte 43 % d'enfants souffrant d'un retard de croissance. L'Afrique est la seule région où le nombre d'enfants touchés par le retard de croissance a effectivement augmenté depuis 2012, passant de 61,7 millions à 64,8 millions d'enfants.

Le retard de croissance a un impact sur la croissance physique, le développement du cerveau et le potentiel de gain à vie. L'émaciation expose les enfants à un risque immédiat de mort. C'est une génération entière qui pourrait être perdue.

La dénutrition joue un rôle dans près de la moitié des décès

d'enfants âgés de moins de 5 ans. Ces décès surviennent principalement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Famines comme arme de guerre

En 2025, les guerres et les crises politiques continuent d'atteindre des niveaux dévastateurs. Et le nombre d'enfants vivant dans les zones touchées par un conflit ou déplacés de force par la violence est plus élevé que jamais. Au Soudan, au Yémen, à Gaza, en Haïti... les enfants sont en situation de malnutrition aigüe.

Dans les pays déjà vulnérables, touchés par la pauvreté, les effets du changement climatique comme les sécheresses et les inondations, l'insécurité alimentaire peuvent atteindre des niveaux extrêmes.

L'ONG Action contre la faim dénonce depuis des années l'utilisation de la faim comme arme de guerre contre les populations civiles. Bombarder les marchés, bloquer l'accès aux routes, empoisonner les puits, détruire les champs... sont autant de manières d'affamer et d'asservir les populations. Dans des pays comme le Yémen, la Syrie, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, le Soudan du Sud ou à Gaza, la faim est sciemment utilisée pour tuer, au même titre que les bombes et les balles.

Un enfant sur dix est obèse dans le monde

Une nouvelle forme de malnutrition émerge depuis plusieurs années et inquiète la communauté internationale : un nouveau rapport de l'UNICEF (2), publié le 10 septembre 2025, montre que le nombre d'enfants en situation d'obésité dépasse désormais celui des enfants en état d'insuffisance pondérale, soit 188 millions d'enfants et d'adolescents en âge d'être scolarisés. En cause : une exposition généralisée au marketing des aliments ultra transformés qui se double d'une activité physique plus réduite.

« Aujourd'hui, lorsque nous parlons de malnutrition, nous ne faisons plus uniquement référence aux enfants présentant une insuffisance pondérale », explique Catherine Russell. « L'obésité est un problème de plus en plus préoccupant qui peut avoir des répercussions sur la santé et le développement des enfants. Les aliments ultra transformés remplacent de plus en plus les fruits, les légumes et les protéines à une période de la vie de l'enfant où la nutrition joue un rôle de premier plan dans la croissance, le développement cognitif et la santé mentale ».

L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Intitulé : « Alimenter les profits : Comment les environnements alimentaires compromettent l'avenir des enfants », l'étude s'appuie sur des données provenant de plus de 190 pays et fait état d'une baisse constante de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants âgés de 5 à 19 ans depuis l'année 2000, laquelle est passée de près de 13 % à 9,2 %, et d'une hausse des taux d'obésité, de 3 % à 9,4 %.

Les enfants sont donc désormais davantage touchés par l'obésité que par l'insuffisance pondérale dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud.

Plusieurs pays insulaires du Pacifique enregistrent la prévalence la plus élevée d'obésité dans le monde, selon les conclusions de ce rapport. C'est notamment le cas de Nioué, où 38 % des enfants de 5 à 19 ans sont concernés, des Îles Cook (37 %) et de Nauru (33 %). Ces taux, qui ont tous doublé depuis l'an 2000, s'expliquent en grande partie par l'abandon des régimes alimentaires traditionnels au profit d'aliments importés bon marché et à forte teneur énergétique.

Parallèlement, **la prévalence de l'obésité reste importante dans de nombreux pays à revenu élevé**. Ainsi, 27 % des enfants âgés de 5 à 19 ans sont touchés par cette maladie chronique au Chili et 21 %, aux États-Unis et aux Émirats arabes unis.

En France, chez les enfants âgés de 5 à 19 ans, 16,7 % (soit 1,9 million) présentent un surpoids et, parmi eux, 4 % souffrent d'obésité. « Bien que la lutte contre ce problème de santé publique progresse depuis les années 2000, avec l'application de mesures comme le Nutri-Score et la taxe soda visant à détourner les consommateurs des produits néfastes, le gouvernement français pourrait aller plus loin, notamment en matière d'étiquetage, de régulation du marketing destiné aux enfants et de prévention et sensibilisation à une meilleure alimentation », analyse Ann Avril, directrice générale de l'UNICEF France.

Transformer l'environnement alimentaire des enfants

Lors d'une enquête mondiale menée l'année dernière par l'intermédiaire de la plateforme U-Report de l'UNICEF auprès de 64.000 jeunes âgés de 13 à 24 ans dans plus de 170 pays, 75 % des jeunes interrogés se rappelaient avoir vu des publicités pour des boissons sucrées, des en-cas et des produits de restauration rapide au cours de la semaine écoulée, et 60 % affirmaient que ces publicités augmentaient leur envie de consommer de tels produits. Cette exposition se retrouvait même dans les pays touchés par un conflit, où 68 % des



L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUX ETATS-UNIS

En septembre 2025, le gouverneur du Delaware, Matt Meyer, a signé un projet de loi qui prévoit un petit-déjeuner gratuit universel. Dans cet état, on estime que 37.680 enfants souffrent d'insécurité alimentaire.

Au même moment, le gouvernement américain a décidé qu'il n'évaluerait plus l'insécurité alimentaire, jugeant cette mesure « trop politisée » et « inutile ». « Les données sont truffées d'inexactitudes biaisées afin de créer un récit qui n'est pas représentatif de ce qui se passe réellement dans les campagnes, alors que nous connaissons actuellement une baisse des taux de pauvreté, une augmentation des salaires et une croissance de l'emploi sous le gouvernement Trump ».

Selon les données officielles, la croissance s'est ralentie ces derniers mois et les créations d'emplois se sont taries. Et d'après la publication la plus récente, l'insécurité alimentaire concernait 13,5 % des foyers aux États-Unis, soit la proportion la plus élevée depuis 2014.

<https://spotlightdelaware.org/2025/06/11/delaware-free-breakfast-bill/>
<https://www.sudouest.fr/international/etats-unis/donald-trump/les-etats-unis-ne-recenseront-plus-les-citoyens-touchees-par-la-faim-car-le-gouvernement-juge-la-mesure-inutile-26022123.php>

jeunes se déclaraient concernés.

Pour transformer les environnements alimentaires des enfants et permettre à ces derniers d'avoir accès à une alimentation nutritive, l'UNICEF appelle les gouvernements, la société civile et les partenaires à prendre de toute urgence les mesures suivantes :

-Imposer des politiques complètes pour améliorer

les environnements alimentaires des enfants (étiquetage, restrictions du marketing alimentaire, taxes sur les aliments et les subventions alimentaires).

-Mettre en œuvre des initiatives en faveur du changement social et comportemental qui donnent aux familles et aux communautés les moyens de revendiquer leur droit à des environnements alimentaires sains.

-Interdire la distribution ou la vente d'aliments ultra transformés et néfastes pour la santé ainsi que le marketing et le parrainage alimentaires dans les écoles.

-Renforcer les programmes de protection sociale pour lutter contre la pauvreté de revenu et améliorer l'accès financier des familles vulnérables à des régimes alimentaires nutritifs.

La lutte contre la faim, elle, montre des résultats positifs. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants et adolescents suit une pente descendante, passant de 13 à 10% entre 2000 et 2022 chez les 5-19 ans.

Mais « *de nombreux pays sont exposés au double fardeau de la malnutrition, à savoir la coexistence du retard de croissance et de l'obésité. Ces pays ont besoin d'interventions ciblées* », affirme Catherine Russell. « *Chaque enfant doit pou-*



www.foodwatch.org

voir bénéficier d'une alimentation nutritive et abordable favorable à sa croissance et à son développement. Il est urgent d'instaurer des politiques qui aident les parents et les personnes ayant la charge d'enfants à accéder à des aliments nutritifs et sains pour les plus jeunes ».■

1) Afghanistan, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Haïti, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, Nigéria, Somalie, Soudan, Tchad, Yémen ...

2) <https://www.unicef.org/reports/feeding-profit> (en français sur le navigateur Chrome)

Sources :

<https://www.unicef.ch/fr/actualites/news/2025-03-27/en-2025-14-millions-d-enfants-perdront-une-aide-alimentaire-vitale>

https://news.un.org/fr/story/2025/05/1155626?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=90de614e6c-EMAIL_CAMPAIGN_2025_05_17_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-90de614e6c-107148073

<https://www.ouest-france.fr/monde/nigeria/nigeria-plus-de-600-enfants-sont-morts-de-malnutrition-en-six-mois-selon-medecins-sans-frontieres-d3883172-6a0d-11f0-b16b-d94f68dc0538>

<https://www.unicef.fr/article/dans-les-regions-les-plus-vulnerables-du-monde-linsecurite-alimentaire-aigue-et-la-malnutrition-augmentent-pour-la-sixieme-annee-consecutive/>

<https://www.slate.fr/sante/enfants-obesite-surpoids-augmentation-monde-sante-malbouffe>

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malnutrition>

<https://www.rfi.fr/fr/monde/20250911-l-obesite-forme-la-plus-repandue-de-malnutrition-dans-le-monde>

<https://www.unicef.fr/article/une-premiere-mondiale-le-taux-global-dobesite-devance-celui-de-linsuffisance-ponderale-chez-les-enfants-et-les-adolescents-dage-scolaire/>

« Une réussite rare dans le monde d'aujourd'hui »

Les repas scolaires sont bien plus qu'une assiette de nourriture. Ils jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation. Et la bonne nouvelle, c'est que la fourniture de ces repas progresse dans le monde (Extraits d'un rapport de l'UNICEF).

Par rapport à 2020, près de 80 millions d'enfants supplémentaires bénéficient désormais de repas scolaires dans le cadre de programmes gouvernementaux, soit une hausse de 20%. Cela porte le total mondial à au moins 466 millions d'enfants, selon un rapport publié par le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) en 2025.

Les progrès sont mêmes plus notables dans les pays en développement où ces programmes ont augmenté de 60 % au cours des deux dernières années seulement.

L'agence onusienne note que cette réussite rare dans le domaine du développement est menée par les gouvernements du monde entier, qui y voient « *des retombées positives considérables pour les petits exploitants agricoles et l'emploi local* ».

Sur le continent africain, la hausse est de 30 %, passant de 66 millions d'enfants en 2022 à 87 millions en 2024. Dans des pays comme le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, l'Eswatini, le Lesotho, la Namibie, le Rwanda et la Zambie, les programmes de repas scolaires sont principalement financés par les budgets nationaux.

D'autres gouvernements, comme ceux de l'Éthiopie et du Burundi, ont doublé ou triplé leurs contributions respectives depuis 2022, tout en continuant à recevoir des fonds provenant de sources externes.

Cependant, des millions d'enfants, en particulier dans les pays africains à faible revenu, comme la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie et le Soudan du Sud, n'ont toujours pas accès aux repas scolaires en raison du faible financement national et de la dépendance à l'égard d'un soutien extérieur en baisse.■

https://news.un.org/fr/story/2025/09/1157441?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=58238b0288-EMAIL_CAMPAIGN_2025_09_11_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-58238b0288-107148073

Haïti.

Situation d'insécurité alimentaire aiguë

Les gangs armés continuent d'étendre leur contrôle territorial en Haïti, plongeant plus de la moitié de la population – près de 5,7 millions de personnes – dans une insécurité alimentaire aiguë. La violence des gangs, conjuguée à une économie à bout de souffle, plonge le peuple haïtien dans une situation désespérée.

Extraits d'une analyse de l'Integrate Food Security Phase Classification (IPC).

1,9 million d'Haïtiens confrontés à des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire aiguës

La population totale d'Haïti est de 11,3 millions de personnes.

La sécurité alimentaire continue de se détériorer. Sur les 5,7 millions de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, classées en situation de crise ou pire (phase 3 ou supérieure de l'IPC), 1,9 million (17 % de la population) sont confrontées à des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire aiguë (phase 4 de l'IPC), caractérisés par d'importants déficits alimentaires et des niveaux élevés de malnutrition aiguë. Il reste 3,8 millions de personnes (34 % de la population) confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire aiguë de crise (phase 3 de l'IPC). (voir page suivante pour les définitions de ces phases)

1,3 million de personnes déplacées dont 680.000 enfants

La situation en Haïti est une crise complexe et multidimensionnelle, marquée par une économie en déclin constant depuis plusieurs années – enregistrant des récessions économiques depuis six ans – et par des attaques de gangs armés qui ont entraîné des déplacements massifs de population et une détérioration des moyens de subsistance. Les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) indiquent qu'environ 1,3 million de personnes sont désormais déplacées à l'intérieur du pays, soit une augmentation de 24 % par rapport à décembre 2024. Entre juin et juillet 2025, le nombre de sites de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) est passé de 246 à 272. Cette augmentation est principalement due aux déplacements causés par les attaques armées dans le département du Centre depuis avril 2025.

Depuis la mi-juillet, plusieurs attaques armées ont touché les communes de Dessalines, Verettes, Liancourt et Petite Rivière, situées dans le Bas-Artibonite. Près de 210.000 personnes étaient hébergées dans des sites spontanés en Haïti en juillet 2025. Malgré le soutien des acteurs humanitaires, ces personnes sont confrontées à une surpopulation caractérisée par des conditions de vie précaires et un manque d'installations sanitaires. Cette situation accroît les risques de violences sexuelles, de maladies comme le choléra et de détresse psychologique pour les personnes déplacées, qui manquent d'accès adéquat à l'eau potable, à la nourriture et aux soins de santé.

L'insécurité, qui règne dans la zone métropolitaine et s'étend aux régions, asphyxie l'économie haïtienne. Dans les zones occupées par les groupes armés, les agriculteurs qui ont réussi à exercer leurs activités agricoles sont contraints non seule-



SITUATION ACTUELLE (SEPT 2025 - FÉVRIER 2026)

 5,70M 51% de la population analysée Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	Phase 5	0
	Phase 4	1 895 000
	Phase 3	3 802 000
	Phase 2	3 060 000
	Phase 1	2 537 000
		Catastrophe
		Urgence
		Crise
		Stress
		Sécurité alimentaire

Haïti : Répartition de l'insécurité alimentaire - Source : IPC

ment de négocier l'accès aux parcelles, mais aussi de partager leurs produits. Les ménages qui dépendaient de petits commerces ont été contraints d'abandonner leurs sources de revenus, et de nombreuses personnes ont perdu leur emploi suite à la fermeture de certains commerces situés dans les zones occupées par les groupes armés.

Un nombre « sans précédent » d'enfants déplacés par la violence

Selon le rapport de l'UNICEF « SOS Enfants », le nombre d'enfants déplacés par la violence en Haïti a presque doublé en un an, atteignant le nombre de 680.000.

Au total, 3,3 millions d'enfants ont désormais besoin d'une aide humanitaire, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Les cas de malnutrition aiguë, de recrutement d'enfants, de violences basées sur le genre et d'autres violations des droits de l'enfant sont en forte hausse.

« Les enfants en Haïti sont déplacés à un rythme et à une échelle alarmants », a déclaré la cheffe de l'UNICEF, Catherine Russell. Chaque fois qu'ils sont contraints de fuir, ils perdent non seulement leur maison, mais aussi la possibilité d'aller à l'école, d'être en sécurité et simplement d'être des enfants ».

Des séismes meurtriers, à la fragilité politique et au chaos économique, des décennies de chocs ont conduit à l'une des crises humanitaires les plus complexes du monde.

Survivre sous le contrôle des bandes armées

Les bandes armées contrôlent désormais plus de 85 % de la capitale, Port-au-Prince, ainsi que plusieurs routes stratégiques, isolant des familles de la nourriture, des soins de santé et de la protection, et les forçant à fuir.

Plus de 2,7 millions de personnes, dont 1,6 million de femmes et d'enfants, vivaient sous le contrôle de ces groupes armés. Le rapport avertit que l'ampleur du déplacement est sans précédent, le nombre de sites d'accueil ayant atteint 246 à l'échelle nationale au premier semestre, 272 en septembre 2025.

L'éducation prise pour cible

À Port-au-Prince et dans les zones environnantes, les écoles sont devenues des cibles ou des abris. Plus de 1.600 établissements scolaires ont fermé, tandis que 25 ont été occupés par des gangs, privant des milliers d'élèves de la possibilité d'apprendre.

Le coût de la scolarité constitue un autre obstacle majeur. Seules 15 à 20 % des écoles sont publiques, et même celles-ci exigent souvent des familles qu'elles paient les manuels et les uniformes, précise le rapport.

Les projections pour la période de mars à juin 2026 sont pessimistes

Une détérioration est attendue au cours de la période de projection (mars à juin 2026) en lien avec la période de soudure, avec 5,91 millions de personnes (53 % de la population) qui devraient être confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, dont près de 2 millions de personnes en phase 4 et 3,9 millions de personnes en phase 3.

Les recommandations de l'IPC

Interventions d'urgence : Compte tenu de la gravité de l'insécurité alimentaire dans la phase 4 de l'IPC, des actions urgentes sont nécessaires pour soutenir les ménages les plus pauvres et empêcher l'adoption de stratégies d'adaptation néfastes.

Élargissement des programmes de protection sociale existants : Mobiliser les partenaires pour établir un programme de protection sociale, avec la création d'un registre unifié qui servira de base à des interventions conjointes et multi-sectorielles de manière durable.

Soutien aux moyens de subsistance : Les chocs récurrents (sécheresses, cyclones, hausse des prix, déplacements internes et insécurité) entraînent une érosion des moyens de subsistance. Une action urgente est nécessaire pour aider les populations à reconstruire leurs moyens de subsistance et leurs actifs productifs.

Lier l'urgence et le développement : Une meilleure harmonisation des interventions d'urgence et de développement est nécessaire, étant donné la forte influence des facteurs structurels sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages.■

Sources :

Le rapport de recherche d'Amnesty International : « Je ne suis qu'une enfant, pourquoi cela m'est-il arrivé ? »

<https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/8875/2025/fr/>

L'analyse d'IPC : <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1159760/?iso3=HTI>

(en anglais : utiliser le traducteur du navigateur Chrome)

Le rapport de l'UNICEF :

Résumé : <https://news.un.org/fr/story/2025/10/1157647>

Communiqué de Presse : <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/haiti-le-nombre-enfants-deplaces-presque-double-en-un>

Présentation du rapport : <https://www.unicef.org/fr/sos-enfants/haiti-les-enfants-face-a-une-polycrise>

Le rapport en entier (en français) : <https://www.unicef.org/fr/media/174976/file/UNICEF%20Haïti%20Child%20Alert%20FR.pdf>

Mesurer la faim

L'IPC (Integrate Food Security Phase Classification) est un partenariat comprenant 21 organisations et institutions intergouvernementales. On y trouve des organisations telles que CARE International, la FAO, Action contre la faim, la banque mondiale, l'UNICEF, l'OMS...

En utilisant la classification et l'approche analytique de l'IPC, les gouvernements, les agences des Nations unies, les ONG et d'autres parties prenantes travaillent ensemble pour déterminer la gravité et l'étendue des situations d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition aiguë dans les pays, conformément aux normes internationalement reconnues.

Pour quantifier le degré d'insécurité alimentaire aiguë, et de malnutrition aiguë, l'IPC propose une classification en cinq phases.

Phase 1 Aucune/Minimale

Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus.

Phase 2 Stress

Les ménages ont une consommation alimentaire minimalement adéquate, mais ne peuvent pas assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress.

Phase 3 Crise

Les ménages :

- ont des déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure aux niveaux habituels.
- ou parviennent à couvrir leurs besoins alimentaires essentiels de façon marginale mais seulement en se départissant de leurs avoirs et de leurs moyens d'existence majeurs ou en employant des stratégies d'adaptation de crise.

Phase 4 Urgence

Les ménages :

- ont d'importants déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë très élevée et une mortalité excessive,
- ou sont en mesure de réduire l'importance des déficits alimentaires mais uniquement en utilisant des stratégies d'adaptation d'urgence et en liquidant leurs avoirs.

Phase 5 Catastrophe/ Famine

Les ménages manquent énormément de nourriture et/ ou de quoi subvenir à leurs autres besoins de base, malgré une utilisation maximale des stratégies d'adaptation. Des niveaux d'inanition, de décès, de dénuement et de malnutrition aiguë critiques sont évidents. (Pour être classée en phase Famine, une zone doit avoir des niveaux de malnutrition aiguë et de mortalité extrêmement critiques).■



Fresque réalisée par des MIE en recours pour dénoncer leurs situations - Photo I. Jenoc.

MIE. L'ONU remonte les bretelles de la France

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies accuse la France de violer de manière « grave et systématique » les droits fondamentaux des enfants migrants non accompagnés. Dans ce rapport rendu public le 16 octobre 2025, l'organe onusien décrit une situation alarmante : de nombreux mineurs isolés seraient exclus de tout dispositif de protection et contraints de survivre dans la rue, privés d'abri, de soins et d'éducation.

Historique du rapport

Ce rapport est l'aboutissement de cinq années de procédure depuis novembre 2020. Deux associations le COGRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) et Kids Empowerment, utilisant le 3^{ème} protocole à la CIDE ont interpellé le Comité des droits de l'enfant. Cette interpellation a provoqué une enquête de l'ONU sur la situation des mineurs isolés en France. Les résultats de cette enquête conduisent le Comité des droits de l'enfant à accuser la France de violer de manière « grave et systématique » les droits fondamentaux des mineurs étrangers isolés.

Selon le Comité, ces enfants vivent pour beaucoup « dans des conditions dégradantes, contraires à la dignité humaine ». Les experts pointent du doigt des pratiques d'évaluation de l'âge jugées défaillantes, souvent basées sur la simple apparence physique ou sur des examens médicaux contestés, réalisés sans accompagnement juridique ou tuteur. Ces procédures, qualifiées de peu fiables, conduiraient à considérer à tort des mineurs comme des adultes, les excluant ainsi systématiquement du système de protection de l'enfance.

Des enfants « oubliés » dans la rue

Le rapport déplore l'application limitée en France de la « présomption de minorité », pourtant censée protéger l'enfant jusqu'à preuve du contraire. Une personne se déclarant mineure mais initialement évaluée comme majeure « restera traitée comme adulte pendant plusieurs mois, parfois plus de huit », souligne le Comité. Cela conduit nombre d'entre eux à se retrouver sans prise en charge, dans l'attente d'une réévaluation judiciaire alors qu'une proportion importante (entre 50 et 80% selon les départements) est finalement reconnue mineure à l'issue d'une seconde expertise.

Les conséquences pour ces enfants sont dramatiques : des dizaines d'enfants dorment dans des parcs, des campements ou des abris de fortune, sans accès suffisant à la nourriture, à l'eau potable, aux soins ou à l'éducation.

Le Comité estime que cette situation expose ces jeunes à un « risque élevé » de traite, d'abus et de violences, y compris policières.

Détention arbitraire et carences généralisées

Le rapport mentionne également la détention de certains enfants dans des zones d'attente d'aéroports ou des centres de rétention à la frontière, lorsqu'il existe des doutes sur leur identité. L'ONU qualifie cette privation de liberté de « disproportionnée et arbitraire », rappelant ses effets délétères sur la santé mentale des mineurs concernés.

L'enquête révèle par ailleurs que le phénomène ne se limite pas à quelques régions : il s'étend à tout le territoire français, y compris Paris et les zones frontalières.

Un manquement aux obligations internationales

Le Comité conclut que la France manque à ses engagements au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, portant atteinte à un large éventail de droits de ces enfants : santé, éducation, protection contre la détention liée à la migration et contre les traitements inhumains ou dégradants. Il juge ces violations graves en raison de leurs effets durables sur le développement physique et psychique des enfants, mais aussi « systématiques », compte tenu du défaut persistant de prise de mesures correctives.

Des recommandations adressées à l'État

Au terme de son enquête, ouverte en vertu de l'article 13 du protocole facultatif à la Convention, le Comité a formulé une série de recommandations. Il demande notamment à la France d'appliquer pleinement la présomption de minorité, de garantir un hébergement ainsi qu'un accès à la nourriture, à l'eau et aux soins pour tous les jeunes se déclarant mineurs, y compris pendant les procédures d'appel.

La France, qui a reçu le rapport en mars 2025, a répondu en rappelant les réformes engagées, dont la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'enfance, ainsi que les décrets de décembre 2023 visant à améliorer le placement et l'accompagnement des enfants privés de leur milieu familial.■

Source : Rapport complet du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur la France : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/10/france-responsible-grave-and-systematic-violations-rights-unaccompanied>

Recensement des MIE en recours

Présentation du dernier avis de la CNCDH sur la situation des MIE en France

Le 12 juin 2025 paraissait le dernier avis de la CNCDH sur la situation des mineurs isolés étrangers (MIE) en France. Cet avis, dont la Commission des droits de l'enfant a suivi les travaux, dresse un constat très critique concernant les lacunes de la protection et l'application des droits fondamentaux pour ces enfants. Ces travaux ont aussi permis de formuler un ensemble de recommandations afin d'assurer à ces enfants une prise en charge digne et conforme aux obligations internationales.

Constat général

Dans cet avis, la CNCDH rappelle que les MIE doivent, avant toute chose, être considérés comme des enfants, et qu'à ce titre la protection de l'État à leur égard reste aujourd'hui très insuffisante. Ces travaux montrent en effet, que les politiques publiques à l'égard de ces enfants tendent à les traiter principalement sous le prisme de l'immigration ou de la sécurité, ce qui tend à renforcer la suspicion à leur égard et leur exclusion. Cet avis dénonce aussi le manque de données disponibles sur le nombre exact de MIE ainsi que leurs profils, ce qui entrave fortement la mise en place de politiques efficaces.



MIE dormant sous la neige à Calais - Photo I. Jenoc.

Points clés de l'avis

- Organisation d'une collecte de données fiables :

La CNCDH déplore l'absence de base de données nationale exhaustive et recommande la création d'un outil statistique commun avec l'ONPE (Observatoire National de la protection de l'Enfance) et l'INSEE pour mieux connaître et suivre la situation des MIE présents sur notre territoire.

- Présomption de minorité :

L'avis critique l'absence dans la loi française d'une présomption de minorité, ce qui prive les jeunes d'une protection immédiate et inconditionnelle, en violation du droit international.

- Méthodes d'évaluation et tests osseux :

La CNCDH s'élève contre l'utilisation des tests osseux, jugés non fiables et humiliants, et demande que l'évaluation de la minorité soit réalisée dans des conditions dignes et respectueuses des droits de ces enfants.

- Une protection effective :

Les dispositifs d'accueil et de prise en charge sont jugés insuffisants et trop souvent "low cost". Les enfants sont trop souvent exposés à des ruptures de parcours, à des remises à la rue et à la précarité.

- Accès aux droits :

L'avis identifie de nombreux obstacles administratifs et juri-

diques dans l'accès à l'hébergement, à la santé, à la scolarisation ou à l'assistance juridique.

- Fichage et contrôle migratoire :

La CNCDH dénonce la logique de fichage des MIE à des fins de contrôle migratoire, plutôt que de protection de l'enfant.

Recommandations principales de l'avis

- Développer un recensement national exhaustif des MIE.
- Inscrire dans la loi la présomption de minorité afin de garantir une protection immédiate.
- Interdire formellement les tests osseux pour déterminer l'âge.

- Renforcer la prise en charge globale :

- hébergement, santé, scolarisation, assistance juridique.
- Garantir l'accompagnement dans le passage à la majorité, pour éviter la rupture de droits et l'exclusion à 18 ans.
- Former les professionnels à la spécificité des mineurs isolés et à la non-discrimination.

Enfin la CNCDH rappelle la nécessité de fonder toute politique publique sur le respect inconditionnel des droits fondamentaux de l'enfant, sans discrimination fondée sur la nationalité ou le statut administratif, et exhorte l'État à se conformer pleinement à la Convention internationale des droits de l'enfant. ■

Sources :

- Avis sur les mineurs non accompagnés (A-2025-6) <https://www.cncdh.fr/publications/avis-sur-les-mineurs-non-accompagnes-2025-6>
- Avis sur les mineurs non accompagnés <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051796557>
- CNCDH - Avis sur les mineurs non accompagnés [...] <https://www.infomie.net/article7251.html>
- Avis sur les mineurs non accompagnés <https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2025-06/CNCDH%20Avis%20mineurs%20non%20accompagne%20A9s,%20juin%202025.pdf>

Les grandes disparités de prise en charge des MIE en France

Une enquête conjointe réalisée par l'AADJAM (Association d'Accès aux Droits des Jeunes et Accompagnement vers la Majorité) et Utopia 56, révèle la gestion alarmante de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en France. Cette étude est fondée sur les données collectées auprès de 53 structures d'accueil dans 38 départements. Elle met à jour de profondes disparités territoriales dans la protection de ces enfants à leur arrivée sur le territoire français.



Manifestation à Paris organisée par le collectif CPSE (collectif parisien de soutien aux exilés) pour dénoncer les défaillances de l'aide sociale à l'enfance dans la prise en charge des MIE, suite au suicide d'un adolescent retrouvé dans la Seine 12 jours après sa mort, sans que celle-ci n'ait été signalée par l'institution censée le protéger. - Photo I. Jenoc.

Garantir les droits et la protection de tous les enfants

« Ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vise à proposer une photographie de la situation de ces enfants, au plus près du terrain, à continuer d'alerter sur les mauvaises pratiques et les disparités que subissent les mineurs isolés étrangers. Il pourra nourrir si besoin, l'action des parlementaires et des décideurs publics et alimenter les données pour aller vers un changement systémique, à un véritable changement de paradigme, pour garantir les droits de tous les enfants, quel que soit leur pays de naissance »

Beaucoup d'enfants sortent ou restent exclus des dispositifs de protection ou de suivi, et leur situation échappe ainsi à la statistique publique. L'enjeu de ce rapport a été de pallier cette limite en donnant la voix aux acteurs non institutionnels impliqués dans l'accompagnement de ces « oubliés ».

Des droits au hasard du territoire et inégalement respectés

Il ressort de cette enquête, le sort des mineurs non accompagnés dépend largement du département où ils sollicitent leur protection. Les pratiques liées à l'accueil d'urgence, à l'évaluation de la minorité et aux décisions judiciaires varient d'un territoire à l'autre, créant une « inégalité territoriale flagrante » contraire aux engagements internationaux de la France. Cette situation équivaut à une rupture du principe constitutionnel d'égalité devant la loi.

Les MNA ne bénéficient, par ailleurs, pas de la même qualité d'accompagnement que les autres jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans leur département.

Les disparités commencent dès l'arrivée sur le sol français. Toute personne se déclarant mineure doit immédiatement

être mise à l'abri par les départements, avant même les premiers rendez-vous d'évaluation de minorité. Bien que les règlements l'exigent, le rapport constate le manque de structures adaptées, placement dans des hôtels en violation de la loi Taquet, encadrement aléatoire faute de personnel, non-respect du temps de répit avant l'évaluation, absence de bilan de santé pourtant obligatoire... Alors que la loi stipule que le doute sur la minorité doit bénéficier à l'intéressé, la réalité est tout autre. Au niveau national, le taux de reconnaissance

→

Quelques chiffres-clés révélés par cette enquête

En 2025 en France métropolitaine :

- Au moins 3.273 jeunes étrangers isolés, qui sont engagés dans une procédure de reconnaissance de leur minorité, ont été recensés en France en juin 2025.

- La part des filles a presque doublé par rapport à 2024, passant de 5,98% à 10,85% aujourd'hui, et montre une évolution préoccupante pour cette population particulièrement vulnérable.

Parmi ces enfants en recours, recensés par l'enquête :

- Près de 1 087 jeunes vivent à la rue ;

- 939 sont hébergés temporairement par la société civile (associations, familles citoyennes)

- 170 sont hébergés dans des dispositifs d'urgence pour adultes (notamment via le 115)

- 989 dans des dispositifs dédiés spécialement aux mineurs non accompagnés.

Source :

<https://utopia56.org/enquete-mineurs-isoles-etrangeers/>

de la minorité est en baisse constante ces dernières années. L'accès à l'information et à la justice restent aussi difficile pour des mineurs isolés, ne parlant pas toujours la langue et méconnaissant les rouages administratifs pour contester une non-reconnaissance de minorité. Les délais d'attente de la procédure sont également assez longs et éprouvants

Des condamnations internationales ignorées

Malgré les condamnations successives du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2023 et 2024 et la dernière en date du 16 octobre 2025 (*voir article p.15*), ainsi que les critiques de la Défenseure des droits et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, le Conseil d'État a récemment validé le dispositif français d'évaluation de la minorité. Une décision dénoncée par les auteurs du rapport, qui y voient une déconnexion entre le droit et la réalité vécue sur le terrain.

Des délais considérables, mais un mineur sur deux est finalement reconnu comme tel

Le rapport souligne toutefois, même si le chiffre est en baisse, **que plus d'un mineur sur deux finit par être reconnu comme tel** par un juge des enfants, souvent après plus de 18

mois passés dans la rue, sans protection ni hébergement. Ce délai dramatique laisse des centaines d'enfants exposés à la précarité et aux risques de traite et certains deviennent majeurs, sans avoir pu être reconnus mineurs.

Un appel à une réforme systémique urgente

Utopia 56 et l'AADJAM concluent que seul un remaniement en profondeur du cadre législatif et administratif et un véritable changement de paradigme permettront de garantir une protection égale sur l'ensemble du territoire de tous les enfants, quel que soit leur pays de naissance et leur lieu d'arrivée sur le territoire.

Mais en attendant, préviennent-ils, « chaque soir, des enfants dorment dehors et affrontent les dangers de la rue ».

Cette enquête rappelle la responsabilité morale et politique de l'État face à la situation d'enfants isolés et laissés en situation de rue en France. ■

Sources : <https://utopia56.org/enquete-mineurs-isoles-etranagers/>
<https://www.infomie.net/article7275.html>

<https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20250703-trop-de-hasard-dans-la-prise-en-charge-des-mineurs-%C3%A9trangers-sans-parent>

<https://www.infomigrants.net/fr/post/65573/france--un-rapport-dassociations-denonce-dimportantes-disparites-territoriales-dans-la-prise-en-charge-des-mineurs-isoles-etranagers>

France. Au moins 3.273 mineurs isolés en errance et sans protection

Pour la deuxième année consécutive, une enquête, réalisée en France métropolitaine par la Coordination Nationale Jeunes Exilé·es en Danger (CNJED), a permis de recenser le nombre de MIE en recours auprès d'un juge pour enfants pour faire reconnaître leur minorité et/ou leur isolement. Ils sont au moins 3.273, dont 2.918 garçons (89,15%) et 355 filles (10,85%).

Il faut savoir qu'il n'existe, à ce jour, aucunes données gouvernementales officielles concernant ces MIE en recours. Une fois rejetés des dispositifs d'accueil de l'ASE, en raison de doute sur leur minorité et/ou leur isolement, ces jeunes sont remis à la rue et doivent faire seuls, les démarches pour faire valoir leurs droits.

Un recensement pour combler un manque de données

C'est pour faire face à l'absence de données que la CNJED (Coordination Nationale Jeunes Exilé·es en Danger) a mené pour la deuxième fois, ce recensement auprès d'une centaine d'associations et de collectifs non mandatés et présents dans 79 départements. Ces associations viennent en aide au MIE durant toute leur période recours, celui-ci peut prendre plusieurs mois (de 6 à 18 mois selon les départements).

Pour la CNJED, ce recensement a permis de produire une « connaissance consolidée et indépendante » sur la situation des mineur·e·s en recours, mais aussi de rendre visible une réalité souvent ignorée. L'objectif étant d'interpeller les pouvoirs publics sur leurs responsabilités.

Ce recensement a aussi permis de montrer que la part des jeunes filles isolées en recours a presque doublé en un an,

passant de 5,98 % en 2024 (208 jeunes filles) à 10,85 % en 2025 soit 355. Cette augmentation est particulièrement préoccupante au regard des risques accrus auxquels elles sont exposées. Concernant le nombre de jeunes garçons, l'enquête montre en revanche que celui-ci est en baisse, passant de 3.269 en 2024 à 2.918 en 2025.

Des conditions de vie alarmantes pour les MIE en recours

Les conditions de vie de ces mineur·e·s qui attendent de voir un juge des enfants ou une Cour d'appel restent alarmantes : 1.087 vivent à la rue, 939 sont hébergés temporairement par la société civile, 170 sont dans des dispositifs d'urgence pour adultes de type 115 et 989 dans des dispositifs d'urgence dédiés aux mineurs non accompagnés, mais majoritairement en dehors du champ de la protection de l'enfance.

Des reconnaissances de minorité allant de 3% à 100% selon les départements

L'enquête montre également une forte disparité des résultats des recours devant le juge des enfants ou la cour d'appel : en moyenne, 60 % débouchent sur une reconnaissance de minorité, mais les taux varient de 3 % à 100 % selon le territoire où le jeune a saisi la justice.



Distribution de nourriture par l'association les Midis du MIE, pour des mineurs isolés vivants à la rue à Paris - Photo Midis du MIE.

La France condamnée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Depuis le dernier recensement de 2024, la France a été condamnée, pour la deuxième fois, par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, pour avoir laissé un mineur isolé étranger sans protection en attente d'une décision d'un juge des enfants. D'autres institutions ont également tiré la sonnette d'alarme cette année, comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance et, tout récemment, dans le rapport de la mission d'information sur la santé mentale des mineurs au nom de la délégation aux droits des enfants.

Tous recommandent de « maintenir la prise en charge des mineurs non accompagnés en recours de minorité jusqu'à ce

que les voies de recours soient épuisées ». Pourtant, aucune évolution législative n'a été constatée.

Une estimation basse de la réalité mais qui devrait inciter l'Etat et les départements à agir

Bien que le chiffre de 3.273 soit une estimation basse de la réalité, il met en évidence les moyens à mobiliser pour protéger ces mineur.e.s pendant la procédure. La CNJED en appelle au gouvernement et aux départements pour une action immédiate. Il est urgent de protéger ces jeunes en renforçant la présomption de minorité : la saisine du juge des enfants doit devenir suspensive de la décision du département refusant la prise en charge d'un jeune afin que celui-ci puisse être protégé au titre de la protection de l'enfance. ■

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête sur : <https://utopia56.org/wp-content/uploads/2025/09/ENQUETE-CNJED-2025.pdf>

Tours. Alerte sur la baisse de la reconnaissance de minorité pour les jeunes étrangers isolés

Pour les mineurs isolés étrangers arrivés en France, la reconnaissance de leur minorité est "LA" garantie d'une protection et d'une prise en charge par l'ASE. Mais à Tours, l'association Utopia 56 qui accompagne des mineurs non accompagnés depuis plusieurs mois, constate une baisse drastique du nombre de jeunes reconnus mineurs, après avoir fait un recours devant le juge des enfants..

Face à cette situation, l'association Utopia 56 et le Collectif Jeunes de Tours ont organisé, le 1^{er} octobre, une mobilisation devant le tribunal judiciaire de Tours, pour dénoncer une dégradation « radicale » des pratiques judiciaires locales concernant la reconnaissance de minorité pour les jeunes étrangers arrivés seuls en France.

De 60% d'enfants reconnus mineurs en 2023 à 3% en 2025

À Tours, en un an et demi, « un seul jeune ayant fait un recours devant le juge des enfants a été reconnu comme mineur », déplore Marine Faudet, coordinatrice d'Utopia 56 qui accompagne et héberge ces jeunes exilés. « Nous voulons

comprendre comment on est passé à 60 % de recours acceptés en 2023 à seulement 3 % aujourd'hui ».

Selon Utopia 56, la situation serait inquiétante en Indre-et-Loire : sur 24 recours adressés au juge des enfants en un an et demi, un seul jeune étranger a été reconnu mineur, un taux largement inférieur à la moyenne nationale estimée à 60 %. L'association qualifie la Touraine de département le plus défavorable en France pour la reconnaissance de la minorité, un constat qui s'appuie sur les enquêtes nationales menées par la CNJED (Coordination Nationale Jeunes Exilés en Danger).

« Ce sont pourtant les mêmes profils de jeunes avec les



Banderole réalisée par des MIE pour demander à être scolarisés - © I. Jenoc.

mêmes documents », ajoute Angelo, membre de l'association. « Même des jeunes avec des passeports sont rejetés », reprend Marine Faudet.

Des jeunes laissés dans une impasse

Face à cette situation, Utopia 56 s'inquiète. Les délais de recours, de sept mois à plus d'un an, retiennent ces jeunes dans l'incertitude, les privant d'accès à leurs droits fondamentaux : hébergement, scolarisation, protection de l'enfance. Des situations critiques qui se multiplient : certains jeunes attendent une décision judiciaire depuis deux ans, devenant majeurs avant même d'avoir pu bénéficier d'une quelconque prise en charge.

« Ces allongements de délai et ces rejets ont des conséquences pour les jeunes mais aussi pour l'association. Avant, les jeunes restaient le temps d'être reconnus mineurs, puis étaient pris en charge par la protection de l'enfance. Aujourd'hui, ils restent plus longtemps et il n'y a plus de places pour ceux qui arrivent », déplore Marine Faudet, qui estime entre cinq et dix le nombre de nouvelles demandes de prise en charge chaque mois.

Présomption de minorité

A l'instar de nombreuses associations de défense des MIE, Marine Faudet plaide pour l'application de la présomption de minorité, tel qu'elle est inscrite dans le Droit international : « Les jeunes doivent être protégés tout le temps du recours, en attendant de voir un juge des enfants, dit-elle, et d'ajouter : Nous pouvons apporter une aide ponctuelle, mais il est impossible de suppléer de façon permanente l'absence de protection institutionnelle ».

Dans le même temps, les associations appellent au dialogue avec les autorités judiciaires locales et demandent la tenue d'un entretien avec la procureure de la République de Tours ainsi que la présidente du tribunal, pour clarifier les raisons d'une telle baisse du nombre d'enfants reconnus mineurs. L'urgence, pour Utopia 56 et ses partenaires, est de garantir la sécurité et les droits des jeunes étrangers isolés, alors que des enfants dorment chaque soir dehors et multiplient les recours pour faire reconnaître leur minorité, condition préalable à toute protection.

Un contexte national préoccupant

Cette situation s'inscrit dans un contexte national préoccupant, où plus de 3.273 jeunes isolés étrangers étaient recensés en France en juin 2025, dont 1.087 vivent à la rue (voir article sur les MIE en recours p 16). Les associations de défense des droits de l'enfant et des mineurs non accompagnés, soutenues par plusieurs institutions nationales et internationales, réclament une réforme profonde du système législatif et administratif afin de garantir une protection effective pour tous ces jeunes en recours, partout sur le territoire.■

Sources :

Mineurs isolés étrangers : une manifestation devant le ... <https://info-tours.fr/tours/2025/10/02/mineurs-isoles-etrangers-une-manifestation-devant-le-tribunal-de-tours-contre-des-pratiques-judiciaires-inquietantes/>
[ENQUÊTE : 3273 jeunes étrangers isolés vivent en errance <https://utopia56.org/enquete-coordination-nationale-jeune-exile-en-danger-2025>

FILM



"TOUT VA BIEN"

De Thomas ELLIS

Documentaire – Durée 1h26

Sortie le 7 janvier 2026

Le film "Tout va bien", réalisé par Thomas Ellis, est un documentaire de 86 minutes qui porte un regard inédit sur la vie de cinq adolescents migrants, âgés de 14 à 19 ans, arrivés seuls à Marseille après avoir traversé déserts et mers. Il aborde leurs espoirs de construire une nouvelle vie, leur apprentissage d'une

langue, d'un métier, d'une culture, et met en avant leur détermination à "aller bien" malgré les difficultés, tout en interrogeant la réalité de cette affirmation.

Pourquoi Amnesty soutient ce film ?

Ce film expose la réalité des droits des mineurs isolés étrangers en France et les écarts entre la loi et certaines pratiques (tests osseux décriés, évaluation longue, précarité de l'accueil) que nous dénonçons (voir dossier MIE pages 15 à 20).

Ce documentaire, à travers le portrait de ces jeunes, montre la richesse et la diversité de leurs parcours et, ce faisant, déconstruit les préjugés qui pèsent sur eux et met à mal les amalgames trop fréquents entre migration et criminalité.

En donnant la parole aux jeunes eux-mêmes, le film milite pour un regard renouvelé et une prise en charge respectueuse de ces enfants.

Un excellent support pour faire connaître la situation des MIE

Il s'inscrit dans la défense des droits de l'enfant, du respect de la dignité humaine, et de la lutte pour une société inclusive et solidaire.

C'est un excellent support à la mobilisation citoyenne et associative pour faire connaître la situation de ces enfants et faire changer le regard stigmatisant dont ils sont trop souvent l'objet.■

Gaza. Mourir de faim à trois mois

Defense for Children International - Palestine, en collaboration avec Doctors Against Genocide, a publié en juin 2025 un rapport affirmant que les autorités israéliennes ont délibérément utilisé la famine comme méthode de génocide, entraînant des décès et des souffrances évitables d'enfants palestiniens à Gaza qui auront des impacts négatifs pour les générations à venir.



Trente-trois cas documentés de famine

L'étude « Starving a Generation: Israel's Famine Campaign Targeting Palestinian Children in Gaza » recense 33 cas de famine infantile recensés par les chercheurs de terrain de DCIP dans la bande de Gaza, entre le 7 octobre 2023 et le 21 mai 2025. Neuf de ces cas sont décédés. Ces enfants, tous morts de malnutrition, étaient âgés d'une semaine à dix ans. Parmi les 24 autres cas, qui concernent des enfants souffrant encore des effets de la famine, 14 ont moins d'un an, cinq sont des tout-petits et cinq sont d'âge scolaire. Cinq de ces enfants souffrent de maladies chroniques. Ces cas ne représentent qu'une infime partie du bilan réel, car les bombardements, le siège et l'obstruction de l'aide humanitaire par Israël ont rendu impossible toute documentation exhaustive.

Ne rien vouloir voir, ni entendre, ne rien dire, ne rien faire

« Le monde a vu des enfants palestiniens mourir de faim en temps réel depuis les premiers jours du génocide israélien à Gaza et a refusé de prendre des mesures concrètes pour sauver leurs vies », a déclaré Miranda Cleland, chargée de plaidoyer chez DCIP et l'une des auteures du rapport. « Ce rapport recense 33 cas de famine infantile, chacun représentant un enfant dont la vie sera bouleversée à jamais. La famine qui sévit aujourd'hui à Gaza aura un impact durable et catastrophique sur les enfants et les familles palestiniens pendant des générations ».

« C'est on ne peut plus clair : Israël a l'intention d'affamer les Palestiniens pour les expulser et les détruire », a déclaré Kathryn Ravey, chargée de plaidoyer chez DCIP. « Israël contredit toutes les règles établies pour prévenir et punir le génocide, et la communauté internationale non seulement laisse faire, mais tire activement profit du génocide israélien, tant par la vente d'armes que par la facilitation continue des échanges commerciaux et la protection diplomatique ».

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

1-La famine est présente dans la bande de Gaza depuis au moins début 2024, lorsque les premiers enfants palestiniens



Anwar

Anwar Mustafa Al-Khudari, 3 mois

Le 14 février 2024, vers 15 h 45, Anwar Al-Khudari, âgé de trois mois, est décédé à l'hôpital Kamal Adwan pour cause de malnutrition. "J'ai été déplacée à l'hôpital Al-Shifa avec mon mari et mon fils unique, Anwar. Il n'y avait pas de lait maternisé à cause du siège de l'armée, et il n'y avait pas de lait dans mes seins à cause du manque de nourriture et de l'impossibilité d'acheminer de l'aide.

Mon fils a pleuré toute la nuit de faim. Sa température a augmenté et il a commencé à avoir des convulsions. Il est décédé quatre jours plus tard", a déclaré la mère.



Nahed

Nahed Othman Haboush, 2 mois

Le 3 avril 2024, vers 8h40, Nahed Haboush, âgé de deux mois, est décédé à l'hôpital Kamal Adwan pour cause de malnutrition. "Mon fils a été admis deux fois à l'hôpital. La première fois, il pleurait beaucoup et était déshydraté, et son état s'est amélioré grâce à des solutions et à un traitement.

Cependant, sa santé s'est détériorée quelques jours plus tard en raison de pleurs intenses et de déshydratation, et il a été placé en soins intensifs où il est resté sous respirateur pendant trois jours, jusqu'à ce qu'il décède. Nahed est mon deuxième fils à mourir de faim en raison de l'absence d'allaitement, car il n'y avait pas de nourriture pour la mère ni de lait maternisé en raison du siège israélien", a déclaré la mère.



Mila

Mila Saleh Younis Abdalnabi, 3 ans

Le 2 mars 2024, vers 17 h 10, Mila Abdalnabi, âgée de trois ans, est décédée à l'hôpital Kamal Adwan des suites d'une malnutrition. « Je suis infirmière en soins intensifs à l'hôpital Kamal Adwan », a déclaré la mère de Mila. "Ma fille est morte sous mes yeux et je n'ai pas pu la sauver. J'ai quitté mon travail après sa mort. Je suis allée travailler ce jour-là

et mes collègues ont fermé la porte pour m'empêcher d'entrer. Mais quand je suis entrée, j'ai trouvé ma fille morte et recouverte d'un linceul", a déclaré la mère. "Lorsque les forces israéliennes sont entrées dans la région nord et nous ont privés de nourriture, ma fille a souffert d'une carence en potassium et en magnésium et est restée sous respirateur du 29 février jusqu'au jour de sa mort. Mila était très intelligente et attachée à moi, car elle était ma seule fille. C'est à cause de sa mort que j'ai décidé d'obtenir une maîtrise en nutrition".

sont morts de faim en raison du blocus du nord de Gaza par Israël.

2-La famine des enfants est un mécanisme clé de la campagne de génocide menée par Israël et vise depuis le début les générations actuelles et futures d'enfants et de familles palestiniens.

3-Le refus de la communauté internationale de déclarer la famine, de reconnaître l'intention génocidaire des responsables israéliens et de briser le siège d'Israël a ouvert la voie à la famine de davantage d'enfants.

4-Les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants palestiniens atteints de maladies chroniques sont parmi les plus vulnérables aux effets de la malnutrition et de la déshydratation.

5-La famine qui sévit actuellement à Gaza aura un impact négatif sur les enfants et les familles palestiniens pour les générations à venir.

Le rapport met en lumière la militarisation de l'aide humanitaire par le recours à des sociétés de sécurité privées basées aux États-Unis. Ces forces gèrent désormais des « centres de distribution » meurtriers à Gaza, où des centaines de Palestiniens ont été abattus ou tués alors qu'ils tentaient d'accéder à la nourriture. Loin d'assurer la sécurité, la présence de ces agents armés aggrave les risques auxquels sont confrontés des civils déjà affamés.

L'analyse juridique du rapport conclut que les politiques de famine d'Israël constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide. ■

A lire sur :

[https://www.dci-palestine.org/](https://www.dci-palestine.org/starving_a_generation_report_indicts_israel_for_weaponizing_starvation_as_a_tool_of_genocide?utm_campaign=starvation_report&utm_medium=email&utm_source=dcipalestine)

star-

ving_a_generation_report_indicts_israel_for_weaponizing_starvation_as_a_tool_of_genocide?

utm_campaign=starvation_report&utm_medium=email&utm_source=dcipalestine

Gaza. Un cimetière d'enfants

Sous le titre : « Israel's War in Gaza Has Killed Over 17.000 Children. These Are the Stories of 28 of Them », (La guerre israélienne à Gaza a tué plus de 17.000 enfants. Voici l'histoire de 28 d'entre eux), le quotidien israélien Haaretz a publié, le 26 juin 2025, un article où sont montrés les portraits de 28 enfants palestiniens tués à Gaza.

Extraits de l'article de Haaretz

« "Gaza est en train de devenir un cimetière pour enfants", a déclaré le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, dès le 6 novembre 2023. Cette déclaration a été sévèrement critiquée par Israël et jugée exagérée par une grande partie du public et des médias israéliens. Au cours des 21 mois qui ont suivi, le nombre de victimes à Gaza est resté largement en marge de la couverture médiatique israélienne, y compris les enfants tués pendant la guerre.

Dans les semaines qui ont précédé le déclenchement de la guerre entre Israël et l'Iran, les médias israéliens ont commencé à mentionner brièvement ces chiffres, influencés en partie par l'attention croissante des médias mondiaux, qui ont rendu la question plus difficile à ignorer. Mais la guerre contre l'Iran a relégué à l'arrière-plan, dans le monde entier et en Israël, tout engagement plus profond concernant les morts de Gaza.

Selon le ministère de la santé de Gaza, dirigé par le Hamas, 17.121 enfants ont été tués à Gaza entre le début de la guerre et le 15 juin. Parmi eux, 937 étaient des nourrissons de moins d'un an, 4.517 avaient entre 1 et 5 ans, 6.325 étaient âgés de 6 à 12 ans et le reste – 5.342 – étaient des mineurs âgés de 13 à 17 ans.

Ce nombre de morts est presque sans précédent, en particulier compte tenu de la taille de la population et de la durée de la guerre. La réponse habituelle des Forces de défense israéliennes est qu'elles opèrent en conformité avec le droit international et qu'elles font des efforts considérables pour éviter de blesser des civils.

Voici l'histoire de 28 des milliers d'enfants qui ont été tués. Il s'agit de frères, de sœurs et de jumeaux. En voyant leurs visages et la durée violemment tronquée de leur vie, on ne peut s'empêcher de se rappeler la remarque d'Antonio Guterres, faite il y a plus de 600 jours. ■

Quelques exemples de ces 28 enfants tués à Gaza, montrés dans l'article du journal Haaretz.



Hind Rajab, 6 ans, tuée dans la ville de Gaza le 29 janvier 2024.

Hind a supplié de l'aide pendant plus de 3 heures
Le 29 janvier, Hind Rajab et sa famille ont quitté leur maison à Tel al-Hawa, suite aux ordres militaires israéliens d'évacuer la zone.



Les jumeaux Ayser et Aysal Abu al-Qumsan, 4 jours, tués à Deir al-Balah le 13 août 2024

Leur père Mohammed venait d'enregistrer leur naissance lorsque les jumeaux ont été tués. Jumana Abu al-Qumsan avait donné naissance à des jumeaux par césarienne quatre jours plus tôt.



Yaqeen Hammad, 11 ans, tuée à Deir al-Balah le 23 mai 2025

Yaqeen Hammad, la fille qui n'a jamais renoncé à la joie de vivre, était connue pour sa présence brillante sur les médias sociaux, où elle partageait souvent des vidéos montrant la vie en temps de siège et de guerre.



Les quatre fils de la famille Miqdad, Islam, Imad, Ya-zan et Abd al-Rahman Miqdad, âgés de 14, 12, 8 et 3 ans, tués à Khan Yunis le 30 mars 2025

Les 4 frères Miqdad ont été tués avec leur grand-père, Imad, âgé de 68 ans, lorsqu'une frappe a touché la maison dans laquelle ils s'abritaient, à Khan Yunis.



Frères et sœurs, Saja et Omar Hawajra, âgés de 13 et 4 ans ont été tués dans la ville de Gaza le 21 octobre 2023

Saja et Omar ont été tués avec quatre de leurs frères et sœurs. Une frappe aérienne sur un immeuble résidentiel à Gaza, un peu plus de deux semaines

après le début de la guerre, a tué neuf membres de la famille Hawajra.



Sham al-Dahdouh, 6 ans, a été tuée aux côtés de son grand frère Mahmoud, âgés de 16 ans, dans le camp de réfugiés de Nuseirat le 25 octobre 2023

Une frappe sur une maison du camp de réfugiés de Nuseirat, dans le centre de Gaza, a tué Mahmoud al-Dahdouh, 16 ans, et sa

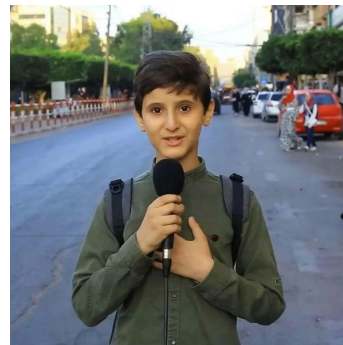
sœur Sham, âgée de 6 ans, ainsi que leur mère.



Maria Abu Khattab, 9 ans, tuée dans la ville de Gaza le 14 février 2024

Maria a rejoint dans la mort sa mère et ses frères, tués lors d'une frappe aérienne en 2021.

Maria Abu Khattab a été tuée avec son père, Alaa, lorsqu'une frappe aérienne a touché leur voiture dans la rue al-Jalaa, dans la ville



Awni Eldous, 12 ans, tué à Gaza le 7 octobre 2023

Le 7 octobre 2023, à la suite de l'attaque du Hamas contre Israël plus tôt dans la journée, une frappe aérienne israélienne sur un immeuble résidentiel de Gaza City a tué 15 personnes, dont sept enfants.

Awni rêvait d'un million de followers sur YouTube

Source : Haaretz - https://www.haaretz.com/israel-news/2025-06-26/ty-article-magazine/.premium/title/00000197-6464-db73-aff7-7d6c5af30001?utm_source=mailchimp&utm_medium=Content&utm_campaign=israel-at-war&utm_content=d661a06bcd

CISJORDANIE OCCUPÉE

Un garçon palestinien de 13 ans, laissé en train de saigner jusqu'à la mort dans la rue

Selon des documents recueillis par Défense des Enfants International – Palestine (DCIP), Amr Ali Ahmad Qabha, 13 ans, a été abattu vers 18h30 le 18 juillet 2025 dans le village palestinien de Ya'bad, au sud de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie occupée.

Sept balles dans le corps, tirées à dix mètres

Deux véhicules militaires, venus de la colonie et de la base militaire de Mevo Dotan, étaient entrés dans le village de Ya'bad, le 18 juillet dernier, et avaient pris position dans sa partie nord, où plusieurs soldats étaient sortis de leurs véhi-

cules près de la « Patients Friends Society ». Amr marchait sur une route près de l'Association lorsqu'il s'est approché sans le savoir du groupe de soldats israéliens postés sur place. En raison du virage, les soldats ne l'ont pas immédiatement vu et il n'a pas vu leur présence.

Alors qu'Amr se retournait pour tenter de se mettre à l'abri, les soldats ont ouvert le feu sur lui à balles réelles à une distance de 10 mètres. Il a été atteint d'environ sept balles : trois dans le dos, une dans le cou, une dans l'abdomen, une dans le haut de la cuisse droite et une dans l'aîne.

« L'impunité systémique crée un contexte ultra-permissif où les forces israéliennes ne connaissent aucune limite et tirent régulièrement pour tuer des enfants palestiniens en l'absence de menace imminente pour leur vie », a déclaré Ayed Abu



Eqtaish, directeur du programme de responsabilisation à DCIP. « *Les homicides illégaux d'enfants palestiniens sont devenus la norme, les forces israéliennes étant de plus en plus habilitées à recourir à la force meurtrière intentionnelle dans des situations injustifiées. En bref, pour les militaires israéliens, il s'agit de crimes de guerre sans conséquence* ». L'armée israélienne prétend, elle, que cet enfant était un terroriste qui leur avait jeté des projectiles.

Amr s'est effondré tandis que les soldats israéliens avançaient vers lui, empêchant quiconque de lui porter secours y compris le personnel médical et les ambulanciers. La nouvelle de la blessure d'Amr s'étant rapidement répandue dans le village, son père s'est précipité sur les lieux. Malgré les cris et les tirs de sommation des soldats, il a réussi à atteindre Amr et à le prendre dans ses bras. Selon son père, Amr était encore en vie à ce moment-là, implorant des secours médicaux par gestes, car il était incapable de parler. Les soldats israéliens l'ont menotté dans le dos, l'ont violemment battu et l'ont forcé à s'asseoir à côté de son enfant en sang.

Les ambulances bloquées par les soldats

Les soldats ont maintenu le père et le fils sur place, bloquant l'accès de l'ambulance pendant environ 40 minutes. Ce n'est qu'après avoir été certains du décès d'Amr qu'ils ont autorisé l'ambulance à s'approcher et à le transporter au centre d'urgence de Ya'bad, puis à l'hôpital public de Jénine, où son décès a été constaté à son arrivée.

Les forces israéliennes ont délibérément et systématiquement empêché les ambulanciers et les ambulances d'atteindre les enfants palestiniens blessés, selon les docu-



ments recueillis par DCIP. Elles ordonnent aux ambulanciers palestiniens de quitter les lieux sous la menace d'une arme, tirent à balles réelles sur les personnes qui leur portent secours, bloquent les routes et arrêtent les ambulanciers. Dans certains cas, les forces israéliennes encerclent un enfant en sang, empêchant toute prise en charge médicale.

Ces actes de cruauté laissent des enfants palestiniens blessés par des tirs israéliens à balles réelles, saignant au sol, seuls et dans la douleur, avec l'intention de provoquer leur mort.

Les forces israéliennes ont tué 33 enfants palestiniens en Cisjordanie occupée en 2025, selon les documents recueillis par

DCIP. 207 enfants palestiniens ont été tués par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée depuis le 7 octobre 2023.

Violation de l'article 6 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant

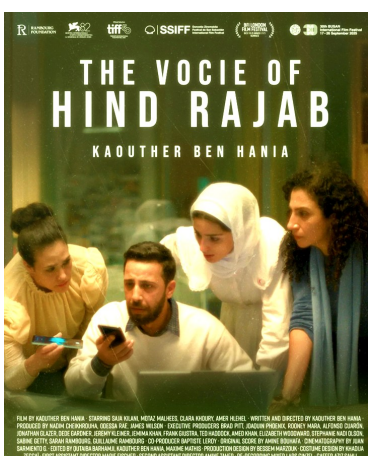
En empêchant l'aide médicale et les ambulances d'atteindre un enfant blessé, Israël viole l'article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui consacre le droit inhérent à la vie de tout enfant. Les États parties à ce traité, comme Israël, doivent garantir dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant. L'acte décisif consistant à empêcher l'aide médicale d'atteindre un enfant blessé par balle réelle semble indiquer une intention de garantir dans toute la mesure du possible la mort de cet enfant.■

Source :

DCIP : <https://www.dci-palestine.org/tags/alert>

Journal israélien Haaretz : <https://www.haaretz.com/middle-east-news/2025-07-19/ty-article/.premium/idf-14-year-old-killed-in-west-bank-was-terrorist-who-threw-explosive-device/00000198-22e1-d55c-a1be-7eef10950000>

FILM



« LA VOIX DE HIND RAJAB »

Drame - 1h29min – Sortie en salle le 25 novembre 2025

Titre original « Swat Hind Rajab »

« Film coup de poing », « important », « bouleversant », « tragique » ...

Le docu-fiction, réalisé par la franco-tunisienne Kaouther Ben Hania, est un témoignage puissant du drame vécu par les enfants palestiniens à travers la voix d'une petite fille.

Le 29 janvier 2024, les bénévoles du Croissant-Rouge reçoivent un appel d'urgence.

Une fillette gazaouie de 6 ans est piégée dans une voiture sous les tirs à Gaza et implore qu'on vienne la secourir.

Tout en essayant de la garder en ligne, ils font tout leur possible pour lui envoyer une ambulance.

Elle s'appelait Hind Rajab.

La réalisatrice reconstitue l'incident, selon ses propres déclarations, à partir des enregistrements téléphoniques originaux entre Hind Rajab, les employés de l'organisation humanitaire palestinienne, l'oncle de la fillette vivant en Allemagne et sa mère, qui se trouve à proximité du lieu de l'attaque.■

Le film est soutenu par Amnesty International France et a reçu le Lion d'Argent et le Grand prix du jury à la Mostra de Venise en septembre 2025.

Lire page 22 : Gaza. Un cimetière d'enfants



Camp de Roj, Kurdistan syrien - Sadak Souici © AI.

Faut-il qu'ils continuent de payer pour les fautes commises par leurs parents ?

La France a rapatrié 10 enfants et 3 femmes de Syrie mais une centaine d'enfants restent encore dans le camp Roj. Il faut les rapatrier sans plus attendre !

Où en est-on ?

À l'été 2022, la France avait mis fin à la politique du « cas par cas », qui lui avait valu d'être condamnée par des instances internationales, notamment la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle avait ainsi organisé le retour de 169 enfants et 57 femmes adultes. Ils avaient été ramenés sur le territoire français en un an. Mais depuis juillet 2023, plus aucun rapatriement collectif n'a eu lieu.

« L'ensemble des mères ayant exprimé le souhait de quitter la Syrie ayant été rapatriées, il n'y aura plus d'opération de ce type », avait déclaré en juillet 2023 une source diplomatique à l'Agence France-Presse (AFP).

« La France conditionne aujourd'hui toute opération de rapatriement à la formulation de demandes explicites de ces femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas », expliquait Maître Marie Dosé, avocate de certaines de ces familles. La France ne peut pas « rapatrier de force des personnes résidant à l'étranger ni, bien sûr, leurs enfants ».

Depuis, seulement 3 orphelins âgés de 6, 11 et 12 ans, ayant vécu dans un orphelinat de Damas pendant 5 ans, ont été rapatriés le 17 février dernier.

En mars dernier, le Tribunal Administratif de Paris a annulé plusieurs refus de rapatriement émis par le Ministère des Affaires étrangères. Lors de l'audience, les autorités fran-

çaises avaient avancé l'impossibilité des rapatriements à cause de l'insécurité qui règne dans une zone de guerre...

Finalement la France a rapatrié le 16 septembre dernier 10 enfants et 3 femmes du Nord-Est de la Syrie : 2 mères et leurs 9 enfants, ainsi qu'une jeune fille de 18 ans. Ils étaient détenus depuis 7 ans dans le camp de prisonniers de Roj et un garçon mineur était détenu dans le centre de « réhabilitation » pour adolescents d'Orkesh.

Des conditions de vie dramatiques sans perspective aucune

Une centaine d'enfants grandissent encore derrière des barbelés dans le camp de Roj. Les affirmations de la situation sécuritaire empêchant d'accéder aux camps ne sont pas crédibles. Par exemple, des délégations avec des grands parents ont pu se rendre sur place.

Les conditions de vie dans le camp sont toujours aussi épouvantables : manque d'hygiène, de soins, pas de scolarisation des enfants, et l'hiver arrivant, ces familles vont de nouveau devoir affronter un froid intense, et pour certains pour la 7e année. Ils manquent de tout et vivent sous des tentes dans des conditions matérielles et sanitaires déplorables. Le sort de leurs enfants, de plus en plus grands, inquiète les mères car les autorités kurdes enlèvent les garçons à leur mère dès qu'ils ont 13/14 ans pour les mettre dans des centres de « réhabilitation », ou pour les envoyer carrément en prison. →



Ci-contre, petite fille caressant un chaton.
Camp de Roj, Kurdistan syrien - Sadak Souici
© AI.



« Le projet de l'administration [kurde] du nord-est de la Syrie est d'extraire tous les garçons de plus de 12 ans (...) des camps d'Al-Hol et de Roj pour les interner dans ces centres de réhabilitation avant de les incarcérer dans une prison pour adultes. Un projet qui implique que de jeunes garçons, contre lesquels aucune procédure judiciaire n'est engagée en Syrie, et dont la plupart sont arrivés dans le camp très jeunes, soient condamnés à une détention arbitraire sans fin », explique le communiqué du Collectif des familles unies

Une punition pour des crimes commis par leurs parents

En les abandonnant à leur sort, dans des camps gardés par les forces kurdes dans le nord de la Syrie, on encourage la radicalisation précoce de certains de ces enfants sous l'influence de mères jusqu'au-boutistes.

Il convient de rappeler, qu'à ce jour, les enfants rapatriés de Syrie sont suivis par des juges pour enfants en France. Ils « ne posent aucune difficulté particulière », selon le procureur national antiterroriste, « Il y a 364 enfants dans 59 départements, qui sont suivis par des juges des enfants, et qui font

l'objet d'une coordination par mon parquet afin de s'assurer que la prise en charge est optimale », a indiqué le chef du Parquet national antiterroriste (PNAT).

Il faut les rapatrier sans plus attendre !

« Ce n'est pas moi qui ai choisi de venir ici »

Pour le président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, Patrick Baudouin, « Ces enfants sont des victimes, pas des bourreaux. Cette situation ubuesque sera une tache indélébile pour la France. C'est la honte de la France. Le temps limite est arrivé ».

Pour rappel, en février, l'administration kurde a annoncé, en coordination avec l'ONU, son intention de vider d'ici fin 2025 les camps du nord-est de la Syrie des déplacés syriens et irakiens, y compris les proches présumés de djihadistes.

Il y a un timing stratégique pour l'action : la crise de financement des États-Unis, les attaques de la Turquie, la résurgence des activités de Daech, une escalade des conditions précaires, le vieillissement des enfants dont les garçons après 12 ans sont détenus dans des centres de réhabilitation juvénile.

Le temps presse et comme le rappelle le Collectif des familles unies : « **Dans tous les cas, l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur tout autre considération. Dans tous les cas, la France devrait respecter ses engagements internationaux et la Convention des droits de l'enfant qu'elle a ratifiée** ».

Sources :

Collectif des Familles Unies

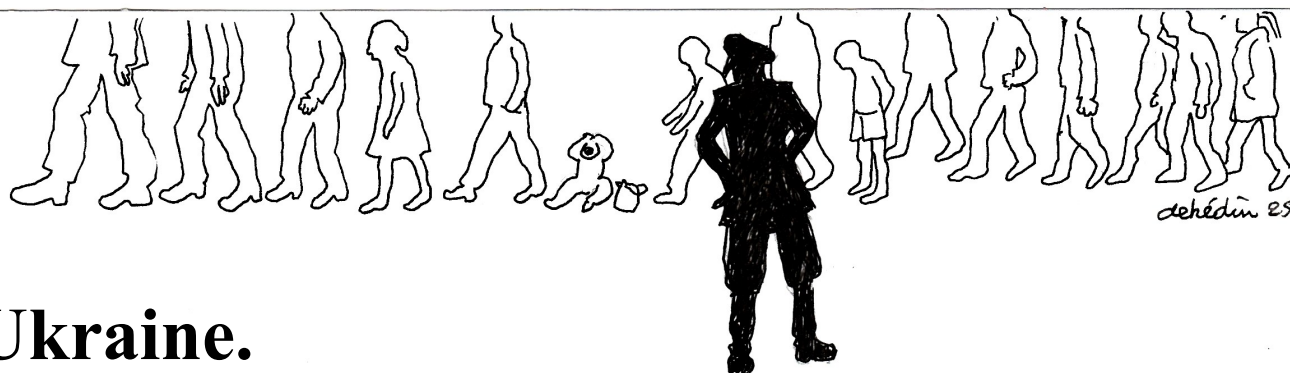
16 octobre 2025 +110 ENFANTS coupables de rien sont TOUJOURS détenus dans des conditions indignes dans le camp-prison #Roj Nord-Est de la #Syrie en violation du droit international & de la Convention des droits de l'enfant #RapatriezLes @jnbarrot @francediplo

https://www.lemonde.fr/international/article/2025/09/16/syrie-trois-femmes-et-dix-enfants-qui-etaient-detenus-dans-des-camps-de-prisonniers-djihadistes-rapatries-en-france_6641355_3210.html

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-france-rapatrie-dix-enfants-et-trois-femmes-qui-vivaient-dans-des-camps-en-syrie-annonce-le-parquet-national-antiterroriste-20250916>

https://www.liberation.fr/international/syrie-trois-femmes-et-dix-enfants-rapatries-en-france-une-premiere-depuis-deux-ans-20250916_7LKAZ2IHJNC2FLIHS4QXRMSOLM/
<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2025/09/CP-LDH-Enfants-francais-nord-est-syrien-17-09-2025.pdf>

<https://www.publicsenat.fr/actualites/international/djihadisme-le-cri-dalarme-des-avocats-et-associations-sur-les-enfants-francais-toujours-detenus-dans-des-camps-syriens>



Ukraine.

Le sort des enfants déportés en Russie

En Ukraine, le sort de milliers d'enfants ukrainiens, illégalement déportés en Russie par les autorités d'occupation, inquiète. « Save Ukraine », une ONG qui s'attelle au retour de ces enfants, dénonce la mise en ligne par la Russie d'un catalogue d'adoption d'enfants, classés par la couleur des yeux et des cheveux.

Le directeur de cette association, Mykola Kuleba, dénonce, captures d'écran à l'appui, la mise en ligne par le département de l'éducation des autorités d'occupation illégale russes, dans la région de Louhansk, d'un catalogue listant 294 enfants ukrainiens proposés à l'adoption.

Ces enfants sont pour certains, orphelins après que leurs parents aient été tués par les forces russes. D'autres, en revanche ont été arrachés à leurs familles et ont reçu de force des papiers d'identité russe, alors qu'ils possédaient la nationalité ukrainienne.

19.500 enfants aux mains des Russes

La présentation de la page web sur le site russe, est froide et professionnelle. Les enfants sont décrits comme des « orphelins ou des enfants privés de soins parentaux ». C'est le ministère de l'Education et des Sciences de la République populaire de Louhansk qui a créé une base de données régionale des enfants ayant besoin de famille. « Nous espérons que vous trouverez votre enfant ici et leur offrirez un avenir radieux » !

On peut voir les enfants à visage découvert, en photo, et les sélectionner avec des filtres déterminant leur âge, sexe, couleur des yeux et des cheveux, traits de personnalité. Chaque profil indique qui est « calme » ou « actif », qui « doit apprendre à écouter » ou qui « aime les loisirs créatifs ».

Les visiteurs du site peuvent en quelques clics sélectionner les caractéristiques qui les intéressent, afin qu'un filtre s'active. « Ils décrivent les enfants comme s'ils étaient des marchandises » proteste Mykola Kuleba. « Il n'y a pratiquement aucune différence avec un marché aux esclaves » ! Ce sont des produits sur une place de marché en ligne !

Mykola Kuleba, dont l'organisation a réussi depuis 2022 à rapatrier 692 enfants ukrainiens, qui avaient été déportés en Russie, dénonce « un trafic d'enfants du XXI^e siècle sponsorisé par l'Etat ».

Au total, l'Ukraine fait état d'au moins 19.500 enfants enlevés par les troupes russes depuis le début de la guerre et emmenés en Russie, dans les territoires occupés, voire en Biélorussie.

Seuls 1.480 d'entre eux ont été rapatriés à ce jour.

La réalité pourrait toutefois être encore pire. Le médiateur ukrainien, Dmytro Lubinets, estime le nombre d'enfants disparus à 150.000. Selon la commissaire ukrainienne aux droits de l'enfant, Daria Herasymchuk, ce chiffre pourrait atteindre 300.000 mineurs enlevés !

Depuis 2014, les enfants ukrainiens des territoires occupés comme la Crimée, Donetsk, et Louhansk sont systématiquement déportés puis accueillis par des familles russes, notamment à Moscou et dans d'autres villes.

Crime de guerre

L'enlèvement des enfants ukrainiens est condamné par les institutions internationales comme constituant un crime de guerre.

Désormais, grâce à une loi qui a été mise à jour, la Russie peut modifier le nom de famille et la date de naissance de ces enfants. Ce n'est pas seulement illégal, c'est un crime de guerre ! Ces enfants sont soumis à une propagande anti-ukrainienne.

Le catalogue précité s'inscrit dans le cadre d'un effort plus vaste de l'Etat russe visant à rationaliser le système d'adoption, face à la baisse de la demande intérieure. Il corrobore, de fait, l'accusation de crime de guerre pour la déportation et le transfert illégal d'enfants ukrainiens, portée par la Cour Pénale Internationale, depuis 2023, contre Vladimir Poutine et sa commissaire aux droits des enfants, Maria Lvova Belova. Le retour de ces enfants mineurs constitue une revendication majeure pour l'Ukraine dans toute négociation avec Moscou. Lors des pourparlers de paix à Istanbul, la délégation russe a rejeté cette demande. Le principal négociateur russe, Vladimir Medinsky, aurait, selon le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, réagi en déclarant : « Ne donnez pas un spectacle à des vieilles dames européennes sans enfants », mais il aurait toutefois reconnu avoir « déplacé » des centaines d'enfants !

Entre-temps, la base de données continue de se remplir de visages d'enfants qui ignorent qu'ils sont présentés en ligne, sous la forme d'une liste de noms et peu à peu effacés pour être russifiés.■

Sources : Ouest France, <https://www.ouest-france.fr/Europe/Ukraine>
Le Figaro, <https://www.lefigaro.fr/internationale>
RFI, <https://www.rfi.fr/Europe>



Etats-Unis.

Expulsions, une crise humanitaire en cours

Ce qui se passe est lamentable. L'administration Trump de 2025 a lancé une campagne d'application renforcée de contrôle de l'immigration qui affecte profondément les familles immigrées et leurs enfants à travers les États-Unis. Cette politique d'expulsion massive, menée principalement par l'Agence de l'immigration et des douanes (ICE), crée un climat de peur généralisée qui s'étend bien au-delà des familles directement ciblées, touchant des millions d'enfants américains de naissance, vivant dans des familles de statut mixte.

Depuis le retour de Trump au pouvoir, l'ICE a placé environ 500 enfants sous détention gouvernementale, à la suite de contrôles, en raison de conditions jugées dangereuses dans le cadre d'enquêtes sur leurs sponsors, qui sont souvent leurs parents ou proches parents. Cette approche marque un changement radical par rapport aux années précédentes, où de telles actions étaient rares.

Les données géographiques révèlent que les 500 enfants retirés de leurs foyers proviennent d'une opération d'application de la loi véritablement nationale, avec une concentration particulière au Texas (notamment Houston, San Antonio, Dilley et Karnes County), en Californie (40% des placements historiques), à New York et même jusqu'à Hawaï. L'opération cible 450.000 enfants à travers 27 États, avec plus de 3.600 contrôles documentés rien que dans la région de Houston. Les deux principaux centres de détention familiale actifs se trouvent tous deux au Texas, reflétant la concentration géographique des opérations d'immigration dans cet État frontalier.

Impact psychologique dévastateur sur les enfants

La recherche scientifique établit clairement que le contact avec le système d'immigration constitue une expérience traumatisante pour les enfants (Adverse Childhood Experience).

Plus de 4 millions d'enfants nés aux États-Unis ont un parent immigré sans papiers, et des millions d'autres ont un proche sans-papiers. Les effets psychologiques sont particulièrement alarmants. Une étude de 2020 a révélé que la détention ou l'expulsion d'un membre de la famille était associée à des taux significativement plus élevés d'idées suicidaires, de consom-

mation d'alcool et d'agressivité chez les adolescents latinos. Le stress toxique résultant de la séparation soudaine des parents affecte négativement le développement cérébral des enfants. Les chercheurs observent une perturbation du développement normal, des troubles comportementaux et des troubles de stress post-traumatique. Ces stress sont amplifiés par les effets secondaires de la séparation, notamment l'instabilité économique, les perturbations sociales et éducatives, et les relations tendues avec les parents restants qui font face à leur propre stress.

Crise de l'absentéisme scolaire

L'impact des raids d'immigration sur l'éducation est immédiat et mesurable. Une étude de l'Université Stanford a révélé une augmentation de 22% de l'absentéisme scolaire quotidien dans cinq districts scolaires de la Vallée centrale de Californie en janvier et février 2025, par rapport aux mêmes périodes des années précédentes. Cette augmentation était particulièrement prononcée chez les élèves du primaire, avec un effet trois fois supérieur à celui observé chez les lycéens.

En Arizona, un éducateur a rapporté un « *taux d'absence de près de 50% un jour à cause d'une rumeur selon laquelle l'ICE s'était présentée dans une école élémentaire locale* ».

Au Michigan, un élève de 7e année n'est venu à l'école que sporadiquement après que sa mère ait eu peur de l'envoyer à l'école « *depuis que l'ICE rassemble les peuples indigènes* ». Les conséquences vont au-delà de la simple absence. William, enseignant d'histoire américaine au Michigan, témoigne : « Certains élèves ont complètement arrêté de venir à l'école ou ont été transférés dans différentes écoles dans d'autres

parties du pays. D'autres élèves ont décidé de retourner dans leur pays d'origine parce qu'ils ne se sentaient pas particulièrement en sécurité. La disparition soudaine d'élèves crée un climat d'anxiété dans les salles de classe. Parfois, nous découvrons qu'ils avaient déménagé ou qu'ils avaient été transférés dans une autre école. Parfois, les autres élèves le savaient ou ne le savaient pas. Peut-être qu'ils n'avaient pas eu la chance de dire au revoir à l'élève », explique William.

Climat de peur généralisée

Maricruz Martínez, enseignante de deuxième année à San Antonio, décrit la panique des parents : « *J'ai été témoin de parents le matin, déposant leurs enfants en larmes. On pouvait voir qu'ils avaient peur, disant à leurs enfants : Ne partez avec aucun étranger* ».

Le stress psychologique affecte même les plus jeunes. « *Les enfants viennent à l'école avec les yeux rouges car ils sont à la maison avec des parents trop stressés et tous ne dorment pas assez* », rapporte un éducateur du Wisconsin. D'autres signalent des enfants de maternelle demandant aux enseignants : « *Vont-ils venir nous emmener ?* ». L'impact s'étend sur plusieurs générations. Même les enfants ayant un statut légal subissent des dommages psychologiques. Le statut d'immigration est souvent précaire, changeant parfois de jour en jour. Cette précarité est une source de confusion, d'anxiété et de stress nocif. Les citoyens américains et autres résidents légaux peuvent être incorrectement arrêtés et détenus, leurs vies perturbées jusqu'à ce qu'ils puissent prouver leur identité et leurs droits légaux.

Une étude de 2010 sur les arrestations parentales liées à l'immigration a révélé que la majorité des enfants ont connu au moins quatre changements comportementaux négatifs dans les six mois suivant un raid ou une arrestation. Par rapport aux six mois précédents, les enfants pleuraient ou avaient peur plus souvent, changeaient leurs habitudes alimentaires ou de sommeil, et/ou étaient plus anxieux, renfermés, colants, en colère ou agressifs. Les recherches montrent également un lien avec des complications de naissance. La peur et l'incertitude parmi les familles immigrées conduisent à une participation réduite aux programmes Medicaid et d'assurance maladie pour enfants (CHIP). À leur tour, le manque de couverture sanitaire par Medicaid/CHIP peut entraver la croissance et le développement sain d'un enfant et menacer la stabilité financière d'une famille.

Réponse des éducateurs et de la communauté

Face à cette crise, les éducateurs se mobilisent pour protéger leurs élèves. Ils distribuent des "Red Cards" pour faire valoir les droits constitutionnels, organisent des formations "Connaissez vos droits" et fournissent des assurances aux familles immigrées qu'ils continueront à soutenir.

Agustín Loredó, enseignant au Texas, organise des formations : « *Nous avons eu environ 20 à 30 personnes à un événement* ». Malgré les directives de son district scolaire de "rester en dehors", Martínez affirme : « *Nous n'avons pas obéi. Nous nous sommes assurés de partager les Red Cards avec tous nos membres et familles* ». Cependant, les écoles font face à des défis significatifs. En Pennsylvanie, un éducateur note : « *Une élève est très anxieuse que sa mère soit emmenée pendant qu'elle est à l'école. Elle a peur de rentrer chez elle et de ne trouver personne* ». En Caroline du Nord, une école n'avait

aucun protocole en place quand les parents d'un élève ont été pris par l'ICE : « *Le plus proche parent était une sœur aînée, mais l'école n'avait pas la permission d'envoyer l'enfant avec la sœur* ».

Ces politiques de terreur du gouvernement de Trump ne font pas que cibler les immigrés sans papiers - elles infligent des blessures profondes et durables à des millions d'enfants américains qui méritent protection, stabilité et l'opportunité de s'épanouir dans leur propre pays.■

Sources :

<https://edition.cnn.com/2025/09/23/politics/us-citizen-children-separated-parents-deported-ice-invs>
<https://edition.cnn.com/2025/06/04/politics/migrant-children-families-government-custody>
<https://forumtogether.org/wp-content/uploads/2020/11/Fact-Sheet-Unaccompanied-Migrant-Children.pdf>
<https://www.unicef.org/child-protection/migrant-displaced-children>
<https://calmmatters.org/health/mental-health/2025/10/immigration-raids-kids-mental-health/>
<https://www.nea.org/nea-today/all-news-articles/trauma-immigration-raids-leave-classrooms>
<https://www.americanimmigrationcouncil.org/blog/immigration-enforcement-harms-students-schools/>
<https://www.dhs.gov/news/2025/09/09/dhs-sets-record-straight-ice-does-not-raid-schools>
https://www.srcc.org/sites/default/files/2025-03/Child%20Policy%20Brief_Deportation_032025.pdf
<https://mobilizationforjustice.org/wp-content/uploads/What-to-do-if-ICE-Comes-to-Your-School.pdf>

DERNIERS DRAMES

AUTOUR DE MESURES DE DÉPART VOLONTAIRE

En octobre 2025, dans un contexte d'escalade dramatique des violations des droits humains contre les migrants, plusieurs organisations de défense des droits des immigrés, dont Amnesty International, ont soumis à la Commission interaméricaine des Droits de l'homme un rapport accablant documentant les abus perpétrés par l'administration Trump.

Ce rapport révèle des conditions de détention insupportables, incluant le témoignage bouleversant d'un enfant de 14 ans qui raconte : « *Nous sommes ici et ça a beaucoup affecté mon petit frère. Il ne dort pas bien. Il pleure toute la nuit. Hier, il a eu une crise où il n'a pas arrêté de pleurer de 19h à 21h et il était dehors dans la chambre en pleurant qu'il ne voulait pas y retourner et qu'il voulait être libre* ».

Cette situation s'inscrit dans un tableau plus large de violations systématiques, alors qu'une récente enquête du *Washington Post* révèle que l'administration Trump offre désormais aux enfants migrants non accompagnés 2.500 dollars pour qu'ils acceptent de partir volontairement. Cette pratique est dénoncée par les défenseurs des droits comme une « corruption d'enfants » les renvoyant dans les mêmes conditions dangereuses que celles qu'ils ont fuies).

Parallèlement, plus de 16 personnes sont décédées dans les centres de détention de l'ICE entre janvier et septembre 2025, tandis que des centaines d'enfants américains ont été séparés de leurs parents déportés, et que des documents témoignent d'enfants se battant avec des adultes pour accéder à l'eau potable dans les installations de détention familiale récemment rouvertes au Texas.

Sources:

Amnesty International et autres organisations - Rapport soumis à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (16 octobre 2025) <https://aijustice.org/2025/10/17/immigrants-rights-organizations-submit-report-to-inter-american-commission-on-human-rights-documenting-escalating-abuses-of-immigrants-refugees-and-asylum-seekers>
 The Washington Post - "Trump administration offers migrant children cash to self-deport" (3 octobre 2025) <https://www.washingtonpost.com/immigration/2025/10/03/migrant-children-trump-deportation-immigrants/>

Dans le monde, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 7 ont subi des violences sexuelles étant enfants

« *The Lancet* », l'un des plus importants journaux scientifiques médicaux dans le monde, a publié une étude scientifique très poussée de chercheurs de l'Université d'État de Washington à Seattle, sur les violences sexuelles contre les enfants dans tous les pays du monde. 19 % des femmes (1 sur 5) et 14 % des hommes (1 sur 7) ont subi des violences sexuelles lorsqu'ils étaient enfants selon cette étude qui couvre la situation dans 204 pays, à l'aide de données officielles et d'études de l'OMS et de l'UNICEF.



Affiche de la campagne départementale contre les violences sexuelles faites aux enfants. - Guyane Promotion Santé : <https://www.guyane-promotion-sante.org/campagne-de-lutte-contre-les-violences-sexuelles-faites-aux-enfants/>

La sécurité et le bien-être des enfants profondément compromis

Dans l'introduction de la présentation des résultats, « *The Lancet* » rappelle que « les violences sexuelles contre les enfants (VSAE) sont un problème omniprésent de santé et de droits humains qui compromet la sécurité et le bien-être des enfants dans le monde et représente une part substantielle de la morbidité.

Les études existantes montrent les conséquences à long terme et de plus en plus claires des VSAE sur la santé (comme l'asthme et les IST*) et psychiatriques (comme la dépression majeure et l'anxiété). D'autres études ont documenté l'association des VSAE avec des comportements de réponse au stress, tels que la consommation d'alcool et de substances.

En plus de ses impacts directs sur la santé, la violence contre les enfants limite le développement individuel, entravant à la fois la réussite scolaire et la réussite économique, conduisant finalement à une diminution des trajectoires de bien-être des survivants.

Ces conséquences s'étendent également au-delà des survivants, car l'exposition aux VSAE est associée à une probabilité accrue de perpétration future de violences et de délits criminels, perpétuant ainsi un cycle de violence au sein des communautés et à travers les générations ».

Les pays développés sont souvent les plus violents avec les enfants

La situation est fort différente selon les régions du monde et selon les pays. Aux États-Unis, la proportion de femmes ayant subi de telles violences est de 27,5%, contre 16,1% des hommes, au Royaume-Uni de 24,4% des femmes et 16,5% des hommes. En Inde, elle grimpe jusqu'à 30,8% des femmes, soit près d'un tiers, mais elle est un peu inférieure pour les

hommes, à 13,5%. En France, l'étude estime qu'environ une femme sur quatre (26%, contre 20,7% en moyenne en Europe de l'Ouest) en a été victime et 13,8% des hommes.

Malgré les difficultés de mesures, ces chiffres sous-estiment l'ampleur réelle

La prévalence des violences sexuelles conjugales est extrêmement élevée, tant chez les femmes que chez les hommes, partout dans le monde. Compte tenu de la rareté des données et des difficultés persistantes de mesure, les résultats sous-estiment probablement l'ampleur réelle des violences sexuelles conjugales.

Une proportion extrêmement élevée de survivants ont subi des violences sexuelles pour la première fois durant l'enfance, révélant une fenêtre étroite, mais sensible, qui devrait être ciblée dans les futurs efforts de prévention. C'est un impératif moral de protéger les enfants de la violence et d'atténuer ses effets cumulatifs sur la santé tout au long de la vie. ■

*IST : Infection sexuellement transmissible

Sources :

The Lancet : « Prévalence de la violence sexuelle contre les enfants et âge de la première exposition : une analyse mondiale par lieu, âge et sexe (1990-2023) » (en anglais)

[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(25\)00311-3/fulltext#tbl1](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)00311-3/fulltext#tbl1)

Le Figaro : « Violences sexuelles : une femme sur cinq et un homme sur sept victimes dans l'enfance au niveau mondial » article du 8 mai 2025 <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/violences-sexuelles-une-femme-sur-cinq-et-un-homme-sur-sept-victimes-dans-l-enfance-au-niveau-mondial-20250508>

Le Monde : « Une femme sur cinq et un homme sur sept dans le monde ont subi des violences sexuelles dans leur jeunesse, selon une étude » https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/05/08/violences-sexuelles-surmineurs-une-etude-mondiale-de-the-lancet-met-en-avant-l-ampleur-du-fleau_6603973_3224.html

7.000 personnes victimes de traite humaine en France, plus de la moitié sont des enfants !

Selon une enquête nationale publiée le 16 octobre 2025 par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), plus de 7.000 personnes ont été identifiées comme victimes de traite des êtres humains en 2024. La France fait face à une réalité largement méconnue et pourtant alarmante.



Un phénomène largement féminin et sexuel

D'après les chiffres recueillis auprès de 44 associations spécialisées, sur les 7.285 victimes qui ont été recensées, seules près des deux tiers ont pu bénéficier d'une prise en charge et ont été accompagnées par les structures associatives. Parmi ces 4.823 personnes prises en charge, l'immense majorité sont des femmes victimes d'exploitation sexuelle. Les formes d'exploitation recensées par l'enquête confirment une tendance persistante : Presque 90% des cas de traite concernent la prostitution ou la contrainte sexuelle, viennent ensuite les cas liés au travail forcé, notamment domestique, et enfin ceux liés à des activités criminelles et à la mendicité forcée qui ne représentent que 1%.

Plus de la moitié des victimes prises en charge étaient mineures

Plus de la moitié des victimes accompagnées étaient mineures au moment du début de leur exploitation. Près d'un tiers ont été exploitées au sein même de leur noyau familial, et souvent par leur conjoint. Cette porosité entre les sphères intime et criminelle explique la complexité des mécanismes d'emprise et de domination auxquels recourent les trafiquants.

Des réseaux criminels au cœur de l'exploitation

Les trois quarts des victimes ont été exploitées dans le cadre d'un réseau plus ou moins structuré, dont 72% ont organisé leur acheminement vers la France. Les conditions de vie décrites par les victimes dépeignent un enfermement total : deux tiers des victimes étaient hébergées par leur exploiteur, et dans 27% des cas, directement à son domicile.

Des victimes sous emprise chimique

L'enquête révèle que l'emprise sur les victimes passe aussi par la dépendance chimique : la grande majorité (86%) des victimes d'exploitation sexuelle présentaient une addiction, souvent provoquée par la distribution régulière de drogues ou de médicaments afin de les « désinhiber » et les maintenir sous emprise. Ces pratiques, souligne la Miprof, ont des conséquences sanitaires graves et durables sur la santé des personnes.

Les associations en première ligne, mais démunies

Les associations expriment leur vive inquiétude face aux séquelles physiques et psychiques engendrées par les poly-addictions. L'accès à un hébergement sécurisé demeure un défi central :

seules deux victimes sur trois ont pu bénéficier d'un logement temporaire ou spécialisé.

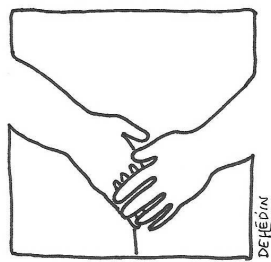
Une lutte qui reste à intensifier

Le rapport met en lumière l'ampleur du phénomène et la grande nécessité de renforcer les moyens alloués aux structures d'accueil et de soin. Malgré l'implication constante des acteurs de terrain, la traite des êtres humains en France, reste une réalité souterraine mais massive, enracinée dans la précarité, la violence et les réseaux transnationaux.

En 2024, la France a donc franchi un nouveau seuil d'alerte : celui d'une crise humanitaire intérieure que les associations appellent à traiter avec la même urgence que les grandes causes nationales.■

Sources

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/16/plus-de-7-000-victimes-de-traite-ou-d-exploitation-d-etres-humains-en-france-en-2024_6647125_3224.html



VIOLENCES SEXUELLES

Que propose la CIIVISE pour protéger les jeunes sur les réseaux sociaux ?

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a remis le 9 juillet 2025 un ensemble de 23 recommandations élaborées par un groupe de 15 adolescents âgés de 14 à 17 ans. Leur objectif : « mieux protéger les mineurs sur les réseaux sociaux » et renforcer l'écoute des jeunes victimes de violences sexuelles.

Un rapport à hauteur d'enfant

Réunis à partir de janvier 2025, ce « groupe miroir » composé d'adolescents originaires de métropole et d'outre-mer, victimes ou témoins d'inceste, ou simplement engagés, a travaillé pendant plusieurs mois pour proposer des mesures concrètes afin de mieux protéger les enfants des violences auxquelles ils sont soumis sur les réseaux sociaux. Leur rapport a été présenté à la Haute-Commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry, à la ministre du Numérique, Clara Chappaz, puis aux députés de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale.

« Protégez-nous des réseaux sociaux »

A travers ce rapport, les jeunes participants ont adressé plusieurs messages aux décideurs politiques : « Protégez-nous des réseaux sociaux », « Aidez-nous à aider les autres », « Intégrez-nous aux dispositifs de prévention » et « Améliorez l'accompagnement des victimes ».

Ils ont alerté sur la facilité avec laquelle des adultes peuvent approcher des enfants en ligne : « Lorsqu'on s'abonne à un réseau comme Instagram, il ne faut souvent qu'une minute après une inscription pour recevoir un message d'un inconnu. Or des adultes créent de faux profils pour approcher des jeunes parfois de très jeunes enfants. Côme, un des adolescents qui a travaillé à la rédaction de ces propositions, témoigne du cas de sa cousine qui, à 7 ans, avait créé un lien amoureux avec une personne rencontrée sur un réseau social !

Des mesures pour réguler les plateformes

Parmi leurs recommandations figure la création d'un seuil d'âge pour l'accès aux messages privés, à partir de 13 ans. « Sur les réseaux on ne parle pas à n'importe qui », disent-ils dans le texte qu'ils ont préparé. Ils recommandent que l'envoi

de messages privés ne soit possible que « à partir de 13 ans » et uniquement pour des personnes mutuellement abonnées. Dans leur rapport, ils proposent aussi d'attribuer des « labels aux plateformes répondant à certains critères de qualité » et d'interdire à celles n'ayant pas ce label d'ouvrir leurs services aux mineurs.

Ils confient y être allés eux-mêmes « trop tôt », souvent en début de collège. « Dans la classe de ma petite sœur, il y a des enfants de six ans qui ont des comptes TikTok », explique Léonie. Une loi votée en 2023 prévoit que les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent pas s'inscrire sur un réseau social sans accord parental. Mais elle n'est pas entrée en vigueur, dans l'attente d'une réponse de la Commission européenne sur sa conformité au droit européen.

Un « permis de pair-aidance » pour agir entre jeunes

Le groupe préconise la création d'un « permis de pair-aidance » dédié aux violences sexuelles, un dispositif qui permettrait de former des jeunes à écouter, orienter et soutenir leurs pairs victimes de violences.

Selon eux, ce sont aux jeunes, plus qu'aux adultes, que se confient les victimes de violences sexuelles et ils voudraient être formés et soutenus pour pouvoir les écouter, conseiller et orienter vers des adultes « compétents et bienveillants ».

« C'est pendant les soirées, entre amis, que ce genre de confiance sort », confie Léonie, autre membre du groupe. « C'est massif, cela arrive souvent. » « Un ami m'a confié être victime d'inceste. J'ai été bouleversé et désolé de ne pas avoir été là pour lui plus tôt. Mais je ne savais pas vers qui l'orienter », confie un jeune qui a requis l'anonymat. « Les jeunes peuvent participer à la prévention. Nous voulons savoir quoi faire, à qui s'adresser, comment réagir », disent-ils à l'intention des décideurs politiques.

Donner la parole aux premièr(e)s concerné(e)s

Pour la CIIVISE, cette démarche incarne la volonté de donner aux jeunes la place d'acteurs dans les politiques de prévention. Leur voix et leurs expériences doivent inspirer des solutions adaptées à une réalité qu'ils vivent au quotidien, particulièrement dans le monde numérique.■

Sources :

Société. Violences sexuelles : que propose la Civise pour protéger les mineurs sur les réseaux sociaux ? <https://www.ledauphine.com/societe/2025/07/09/violences-sexuelles-que-propose-la-ciivise-pour-protoger-les-mineurs-sur-les-reseaux-sociaux>
Violences sexuelles sur mineurs : la « Civise des jeunes » soumet 23 recommandations aux députés <https://cri-adb.org/2025/07/09/violences-sexuelles-sur-mineurs-la-ciivise-des-jeunes-soumet-23-recommandations-aux-deputes/>

Mauritanie. La pratique du gavage des filles perdure

Pratique ancestrale dans plusieurs pays d'Afrique comme le Niger, le Mali ou l'Ouganda, le « leblouh » reste très présent en Mauritanie : entre 6 et 19 ans, les filles subissent un gavage forcé pour grossir et pour plaire à leur futur mari. A la fois critère de beauté et signe d'un statut social élevé, cette tradition est remise en cause par les nouvelles générations.

Des pratiques violentes

La pratique du gavage soulève aujourd'hui des débats entre préservation culturelle et droits humains. Selon Aminetou Mint Moctar, présidente de l'Association mauritanienne des Femmes Chefs de Familles (AFCF), le gavage est moins répandu mais il est loin d'avoir disparu dans le pays. « Le gavage continue d'exister, parce qu'il s'agit d'un critère de beauté pour les filles. Et beaucoup d'hommes y tiennent énormément. C'est aussi un signe de richesse. Parce qu'une famille qui ne gavage pas ses filles est une famille marginalisée ».

Traditionnellement, plus une femme est grosse, plus elle est considérée comme belle, saine, et désirable. La graisse a longtemps été synonyme de richesse, de fertilité, et de statut social.

En Mauritanie, le gavage forcé est interdit par la loi depuis 2003 et les campagnes de sensibilisation se sont multipliées. Mais cette pratique continue d'exister, essentiellement dans les zones rurales.

Les méthodes sont éprouvantes : « Dès l'âge de six ou sept ans, les petites filles vivent un calvaire », dénonce Aminetou Mint Moktar. Elles doivent ingurgiter plusieurs litres de lait de chamelle ou de vache par jour, des denrées alimentaires caloriques à répétition, comme la bouillie et le couscous. Elles subissent des privations de mouvement, voire punitions physiques si elles vomissent ou refusent de manger. Certaines jeunes filles prennent de nouveaux moyens pour accu-

muler de la graisse plus rapidement en consommant des hormones de croissance pour animaux, des corticoïdes ou des stimulateurs d'appétit.

Plus les années passent, plus le régime s'intensifie en graisses de toutes sortes, à base de beurre, d'arachides : entre 14.000 et 16.000 calories quotidiennement, soit 100 fois l'apport conseillé pour leur âge. Quand elles deviennent adultes, certaines prennent jusqu'à vingt kilos en deux mois, en mangeant dix repas quotidiens jour et nuit.

Santé en danger

Si la disparition du « leblouh » est un combat entre tradition et droits humains, c'est aussi un enjeu important de santé publique. Un proverbe local résume la pression sociale : « Une femme fine est une honte pour sa famille ». Et les conséquences sont lourdes pour les filles et les jeunes femmes : obésité morbide, diabète de type 2, hypertension, problèmes cardiaques et articulaires, détresse psychologique. « Il y a eu beaucoup de décès. Le corps de la femme et ses organes ne peuvent pas supporter ce traitement inhumain, explique Aminetou Mint Moctar. Elles souffrent d'hypertension artérielle, succombent aux maladies cardiovasculaires. D'autres souffrent de malformations osseuses. Certaines voient soudainement leurs visages envahis par la barbe et la moustache... ». La jeune génération est de plus en plus partagée. Avec l'accès aux réseaux sociaux, si certaines restent attachées à un corps corpulent dont elles sont fières, elles sont de plus en plus nombreuses à revendiquer leur droit à disposer de leur corps. ■

A voir : la vidéo de la youtubeuse Josie Lifts.

<https://www.youtube.com/watch?v=pa40lkWslHg&t=1487s>

Sources :

<https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2025-09-09/jusqu-a-16-000-calories-par-jour-dans-ce-pays-les-filles-sont-gavees-pour-grossir-a-tout-prix-2f00c0ac-7e08-45c6-b8ac-93f3d2e6c15d>

https://www.franceinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/l-obesite-un-critere-de-beaute-la-pratique-du-gavage-des-filles-peine-a-disparaitre-en-mauritanie_3613927.html

<https://www.allodocteurs.fr/mauritanie-lobesite-un-critere-de-beaute-que-les-femmes-payent-cher-42178.html>

<https://www.aufeminin.com/news-societe/mauritanie-les-fillettes-gavees-pour-faire-de-bonnes-epouses-s1910835.html>

<https://hir.harvard.edu/force-feeding-and-drug-abuse-the-steep-price-of-beauty-in-mauritania/>

ROMAN GRAPHIQUE



« On ne parle pas de ces choses-là »

Scénario :

Marine Courtade

Dessin :

Alexandra Petit

Casterman, 224 pages

Victime d'inceste, la journaliste Marine Courtade ne dit jamais « mon grand-père », mais « le père de mon père ».

A l'époque des faits, malgré les alertes de sa mère, l'agresseur est

toujours invité aux réunions de famille.

Devenue adulte, Marine Courtade entreprend l'enquête la plus difficile de sa vie. Elle part à travers la France, à la rencontre de ses

tantes et de ses oncles, en quête de leur témoignage. Son but : décortiquer la mécanique du silence.

Une seule question : « Pourquoi n'avoir rien dit ? ».

Un parcours entre déni, malaise et amnésie. Sans jamais porter d'accusation, elle tente de comprendre les dessous d'un tabou. ■

Annexes

« En chiffres » : en France, 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles, une personne sur dix a subi l'inceste en France, 65 % sont des femmes... (rapport de la CIIVISE de 2023).

« Le silence autour de l'inceste est un travail d'équipe », entretien avec l'anthropologue Dorothée Dussy.

« Les violences sexuelles entraînent un état de sidération », entretien avec la psychiatre Muriel Salmona.

« Des lettres et des lois »

Bibliographie et contacts d'urgence.

<https://www.casterman.com/Bande-dessinee/Catalogue/on-ne-parle-pas-de-ces-choses-la/9782203292871>

L'éducation à la vie affective et sexuelle

Une discipline scolaire à part entière

L'éducation à la vie affective, relationnelle (EVAR) et à la sexualité (EVARS) fait partie des droits des enfants et se retrouve dans plusieurs droits cités par la Convention internationale des droits de l'enfant (par exemple dans les articles 19, le droit d'être protégé contre les mauvais traitements, et 34, le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle).



Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), a validé le programme le 30 janvier 2025, à l'unanimité.

Contestée par une partie de la droite et les milieux conservateurs comme le Syndicat de la famille (ex-Manif pour tous), SOS-Education ou Parents vigilants, notamment sur les réseaux sociaux, la version finale a été publiée au *Bulletin officiel* le 6 février 2025.

2.-Le programme officiel depuis la rentrée 2025

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire est récente en France. Longtemps tabou, elle fait son entrée officielle dans les classes au début des années 1970.

1.-Un long chemin vers une discipline à part entière

Elle a été rendue obligatoire à l'école en 2001, à raison de trois séances annuelles pendant toute la scolarité de l'élève. Mais toutes les enquêtes montrent que cette obligation n'est pas respectée : moins de 15% des élèves bénéficient d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Il faut dire que le texte restait plutôt flou sur la mise en œuvre de cette « *information et éducation à la sexualité* », confiée aux établissements avec beaucoup de latitude sur le choix des intervenants.

Le Défenseur des droits, le Haut Conseil à l'égalité et le Planning Familial soulignent le retard de l'éducation nationale en la matière et l'intérêt de l'éducation à la sexualité.

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) révèle l'ampleur du nombre d'enfants victimes d'inceste, 160.000 enfants sont chaque année victimes d'inceste et de violences sexuelles, et souligne l'importance de l'école qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, en tant que futurs citoyens.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pointe la « *frilosité* » des autorités « *qui souhaitent éviter les controverses* », alors que l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) doit « *s'inscrire dans une politique de santé publique et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles* ».

C'est finalement en 2023 que le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye missionne le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour « *élaborer un programme d'éducation à la sexualité depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale* ».

À partir de la rentrée scolaire 2025, l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et à l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée, devient une discipline à part entière.

Dans le premier degré, jusqu'au CM2, il s'agit d'une éducation à la vie affective et relationnelle, à laquelle s'ajoute la sexualité à partir du secondaire (6e).

Les séances sont prévues pour être principalement assurées par les enseignants, éventuellement les infirmiers et médecins scolaires, ou avec l'aide d'intervenants extérieurs agréés.

En maternelle et en élémentaire

Il s'agit d'éduquer à la vie affective et relationnelle

- Apprendre à se connaître et à connaître son corps
- Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des choix responsables
- Respecter les autres et vivre ensemble
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles

Au collège et au lycée

Il s'agit d'éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

- Transmettre des connaissances sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)
- Favoriser des choix éclairés et responsables
- Lutter contre les discriminations : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit

Un important plan de formation est déployé au sein de l'Éducation Nationale, ouvert à tous les personnels.

Le portail Éduscol, destiné aux personnels éducatifs, a été

enrichi d'une nouvelle page pour « *Connaître les enjeux de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité* » et des ressources seront publiées sous la forme de livrets par niveau.

3.-L'enseignement privé catholique tente de s'éloigner des programmes officiels

Certains établissements catholiques d'enseignement veulent garder la main sur un sujet sensible et feraient appel à des associations anti-avortement, selon Valérie Ginet, secrétaire générale du premier syndicat du privé, la Fep-CFDT, qui réclame des contrôles.

« *Comme le SNES, la FEP-CFDT s'interroge sur l'application dans les réseaux confessionnels, où certaines orientations pourraient s'éloigner des programmes officiels pour véhiculer des visions non conformes aux valeurs républicaines* ».

Les propos du nouveau secrétaire général de l'Enseignement catholique interpellent d'autant plus que l'organisation a produit le 27 août un document intitulé « *Comment grandir heureux ? L'Éducation affective relationnelle et sexuelle dans les établissements catholiques d'enseignement : éléments de*

discernement » qui semble produire une sorte de programme bis de celui porté par l'Éducation Nationale

« *Le projet d'Éducation affective, relationnelle et sexuelle se structure en deux dimensions complémentaires qui se répondent mutuellement : d'une part, les notions et compétences liées aux programmes devant être mises en œuvre dans tous les établissements, et d'autre part, la vision propre portée par l'Enseignement catholique* ».

4.-La position d'Amnesty International sur l'accès à l'éducation sexuelle

L'accès à l'éducation sexuelle fait partie intégrante des droits sexuels et reproductifs. Selon les Nations unies, l'éducation à la sexualité enseigne aux enfants et aux jeunes les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs qui les aident à protéger leur santé, à entretenir des relations sociales et sexuelles respectueuses, à faire des choix responsables et à comprendre et protéger les droits des autres.

Une éducation sexuelle de qualité produit des résultats positifs en matière de santé et permet également de lutter contre les violences fondées sur le genre.

Les Nations unies et d'autres organisations comme Amnesty International utilisent le concept de « *Éducation complète sexuelle (ECS)* », un processus d'enseignement et d'apprentissage qui aborde les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les questions abordées par l'ECS, comprennent, sans s'y limiter, la famille et les relations, le respect, le consentement et le droit de disposer de son corps; l'anatomie, la puberté et la menstruation; la contraception et la grossesse; et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH.■

Sources :

<https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/comprehensive-sexuality-education>
<https://www.unesco.org/fr/health-education/cse>
<https://www.lecese.fr/actualites/education-la-vie-affective-relationnelle-et-sexuelle-demeler-le-vrai-du-faux-0>
<https://eduscol.education.fr/2078/connaitre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>
<https://www.ciivise.fr/la-ciivise-soutient-le-programme-d-education-la-vie-affective-relationnelle-et-la-sexualite>
<https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296>
<https://www.lavie.fr/actualite/education-a-la-vie-affective-relationnelle-et-sexuelle-des-avancees-et-des-questions-98077.php>
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/296527-education-la-sexualite-des-eleves-chronologie>
<https://www.cafepedagogique.net/2025/09/25/evars-cycloshow-xy-les-dangers-de-lexternalisation/>
<https://www.20minutes.fr/societe/4170344-20250904-education-sexualite-enseignement-catholique-cherche-imposer-programme>
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/l-info-de-france-inter-2691372>
<https://www.ledauphine.com/education/2025/09/23/dans-le-prive-des-cours-d-education-a-la-sexualite-avec-des-associations-non-agreees-et-anti-ivg>

LIVRE



« Tes droits et tes besoins »

Mai Lan Chapiron,
Edouard Durand

Ed. La Martinière
Jeunesse -
paru le 5 septembre 2025 -
64 pages

Les droits des enfants doivent être respectés et protégés. Dans cet ouvrage qui évoque 12 des droits fondamentaux des enfants tels qu'ils sont inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), les textes incarnés du Juge Edouard Durand accompagnés des illustrations tendres et drôles de Mai Lan Chapiron sensibilisant les jeunes lecteurs à leurs droits et leurs besoins.

Ce livre vise à inculquer une compréhension globale des droits fondamentaux des enfants et à encourager leur défense.

Cela inclut également l'encouragement à l'expression personnelle et à la participation active à la société, renforçant ainsi la confiance en soi des enfants et leur capacité à faire entendre leur voix.

Ce livre, en plus de sensibiliser les enfants, est un outil précieux pour les parents et les éducateurs qui souhaitent inculquer des valeurs d'égalité et de respect des droits de l'enfant aux jeunes générations.

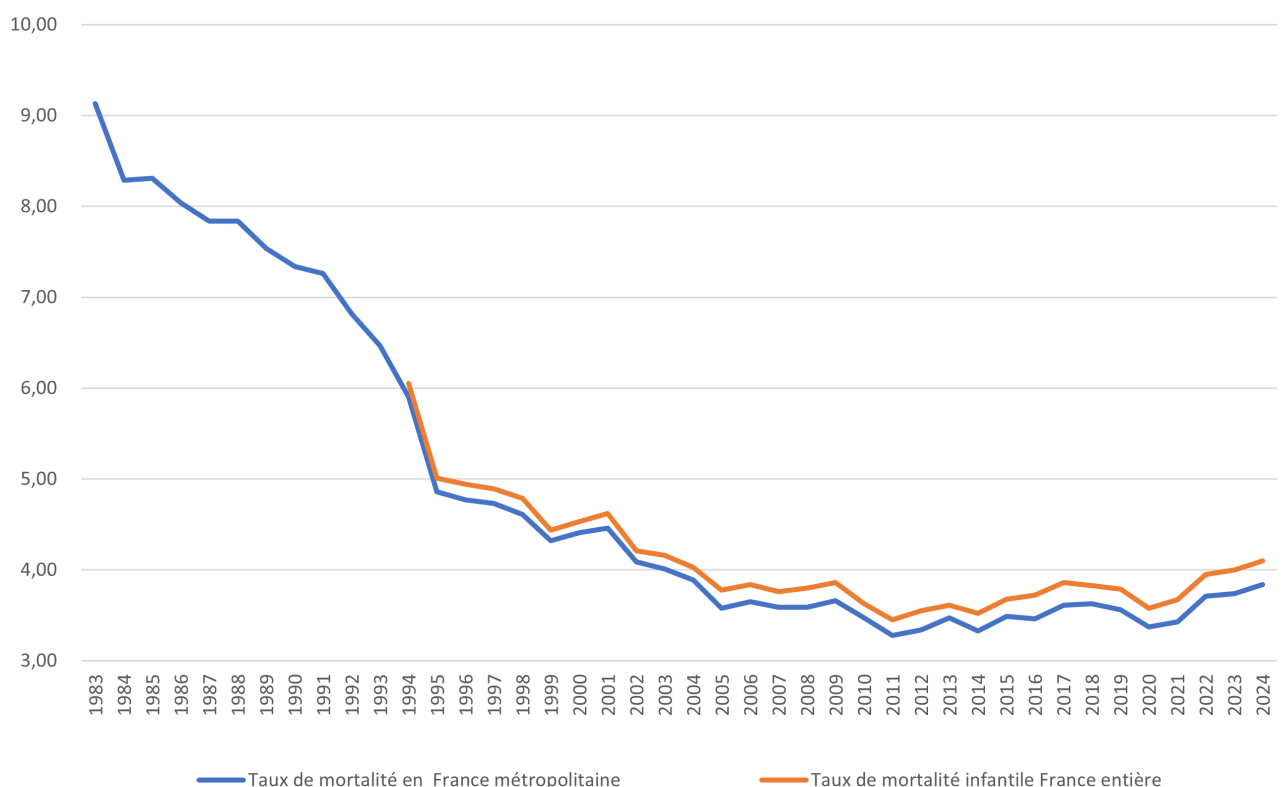
Il offre une base solide pour des discussions enrichissantes sur ces sujets essentiels.

Mortalité maternelle et infantile en France

Une crise silencieuse

En 2025, la France fait face à une situation préoccupante concernant la mortalité des mères et des nouveau-nés. Malgré des décennies de progrès, la tendance s'est inversée : la mortalité infantile repart à la hausse et la mortalité maternelle stagne à un niveau préoccupant. Cette crise, aux causes multiples et souvent évitables, interroge sur l'organisation du système de santé, les inégalités sociales et les choix politiques récents. Elle révèle des failles structurelles, sociales et organisationnelles dans la prise en charge de la santé maternelle et infantile. Beaucoup de décès pourraient être évités par une meilleure prévention, une réorganisation des soins, une lutte contre les inégalités et un engagement politique renouvelé. La santé des mères et des enfants doit redevenir une priorité nationale et européenne.

Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes de 1983 à 2024



DES CHIFFRES CONSTERNANTS

Mortalité infantile

En 2024, 2.700 enfants de moins d'un an sont décédés en France, soit un taux de 4,1 pour 1.000 naissances vivantes. Ce chiffre place la France parmi les pires élèves de l'Union européenne, au 23e rang sur 27, alors que la moyenne européenne est de 3,3 ‰. Un enfant sur 250 meurt avant son premier anniversaire, et 75 % de ces décès surviennent lors du premier mois de vie, dont un quart le jour même de la naissance.

Mortalité maternelle

Entre 2016 et 2018, 272 décès maternels ont été recensés, soit un ratio de 11,8 décès pour 100.000 naissances vivantes jusqu'à un an après la grossesse (8,5 pour 100.000 dans les 42 jours suivant l'accouchement), un chiffre dans la moyenne européenne mais qui n'évolue plus à la baisse. Environ un décès maternel survient tous les quatre jours en France.

Des causes multiples et souvent évitables

Pour les nouveau-nés

Les causes de la mortalité infantile en France sont multiples et, dans bien des cas, évitables. Sur le plan médical, certains groupes de nouveau-nés présentent un risque accru : il s'agit notamment des garçons, des enfants issus de grossesses multiples comme les jumeaux ou triplés, des prématurés, ainsi que de ceux nés de mères très jeunes ou âgées. Les enfants dont les mères sont employées, ouvrières, inactives ou en situation de précarité sociale sont également davantage exposés à des complications pouvant entraîner la mort au cours de la première année de vie.

Le fait que les garçons soient plus vulnérables que les filles s'explique principalement par des facteurs biologiques. À la naissance, les garçons ont généralement une maturation pulmonaire plus lente, ce qui les rend plus susceptibles de développer des complications respiratoires, notamment en cas de prématurité. De plus, leur système immunitaire est moins développé que celui des filles au même âge, les exposant davantage aux infections graves durant la période néonatale. Cette fragilité biologique se traduit par un taux de mortalité infantile systématiquement plus élevé chez les garçons dans la plupart des pays, y compris en France.

Les inégalités territoriales jouent également un rôle déterminant. Les départements d'outre-mer affichent des taux de mortalité infantile deux à trois fois supérieurs à ceux de la métropole, la pauvreté et la difficulté d'accès aux soins étant des facteurs aggravants majeurs. En métropole, la Seine-Saint-Denis est particulièrement touchée, avec un taux de 5,4 ‰, nettement supérieur à la moyenne nationale.

L'organisation du système de santé contribue aussi à cette situation. Depuis 1975, la fermeture de 75 % des maternités de proximité a considérablement allongé les temps de trajet pour de nombreuses femmes enceintes. Cette centralisation, bien qu'ayant pour objectif d'améliorer la sécurité des accouchements, expose en réalité à des retards de prise en charge lors des urgences et à une dégradation de la qualité de l'accueil dans les grandes maternités souvent surchargées.

Enfin, la prévention connaît de graves défaillances. Le réseau de Protection maternelle et infantile (PMI), essentiel pour le dépistage précoce et l'accompagnement des familles, est en crise. Il souffre d'un manque de moyens, de personnel et d'une diminution des visites à domicile, en particulier dans les zones défavorisées, ce qui limite encore davantage l'accès aux soins et à la prévention pour les familles les plus vulnérables.

Pour les mères

Le risque de mortalité maternelle augmente de façon marquée avec l'âge de la mère. Les femmes âgées de 35 à 39 ans présentent un risque multiplié par 2,6 par rapport à celles de 20 à 24 ans, et ce risque est multiplié par 5 à partir de 40 ans. Cette élévation du risque s'explique par la fréquence accrue de complications telles que l'hypertension artérielle, le diabète gestationnel, ou encore les troubles cardiovasculaires chez les femmes plus âgées. Ces pathologies rendent la grossesse et l'accouchement plus dangereux, car elles augmentent la probabilité de complications graves nécessitant une prise en charge spécialisée.

L'obésité constitue également un facteur aggravant important. Les femmes en surpoids sont davantage exposées à des complications comme la pré-éclampsie, le diabète gestationnel, ou des difficultés lors de l'accouchement, ce qui accroît leur vulnérabilité et le risque de décès maternel. À cela s'ajoute la précarité sociale, qui joue un rôle déterminant dans la mortalité maternelle. Les femmes vivant dans des conditions socio-économiques difficiles ont souvent un accès limité ou tardif aux soins prénatals et post-natals, ce qui retarde la détection et la prise en charge des complications. Cette vulnérabilité est particulièrement marquée chez les femmes issues de l'immigration, notamment d'Afrique subsaharienne, qui se heurtent à des obstacles linguistiques, culturels ou administratifs, limitant leur recours aux services de santé.

Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), le risque de mortalité maternelle est deux fois plus élevé qu'en métropole. Cette surmortalité s'explique par une combinaison de facteurs : accès plus difficile aux soins spécialisés, infrastructures médicales souvent insuffisantes, et inégalités sociales très marquées, qui limitent la prévention et la prise en charge rapide des complications.

Les causes principales de décès maternels ont évolué ces dernières années. Le suicide et les troubles psychiatriques sont devenus la première cause de décès maternel jusqu'à un an après la grossesse, représentant 17 % des décès. Cette réalité met en lumière l'importance de la santé mentale dans le suivi des femmes enceintes et des jeunes mères, un aspect encore trop souvent sous-estimé dans les parcours de soins. Les maladies cardiovasculaires constituent la deuxième cause de décès maternel (14 %), traduisant l'impact croissant des pathologies chroniques sur la santé des femmes en âge de procréer. Enfin, les hémorragies obstétricales, bien que mieux prises en charge qu'auparavant, restent responsables de 7 % des décès maternels.

Il est à noter que 60 % des décès maternels sont considérés comme probablement ou possiblement évitables. Cela signifie que ces décès résultent fréquemment d'une inadéquation dans la prise en charge médicale, de défauts d'organisation du système de santé, ou d'une mauvaise interaction entre la patiente et les professionnels de santé. Par exemple, un suivi insuffisant, des retards dans la gestion des complications, ou un manque de coordination entre les différents acteurs médicaux peuvent conduire à des issues fatales.

Enfin, les facteurs sociaux et organisationnels aggravent le risque de mortalité maternelle. La vulnérabilité socio-économique, l'isolement social, le manque d'accès à des soins de qualité et la saturation des services de santé, notamment dans certaines régions, augmentent la probabilité de complications non détectées ou mal prises en charge. Cette situation souligne la nécessité d'une approche globale intégrant à la fois les dimensions médicales, sociales et organisationnelles pour améliorer la santé des mères et réduire le nombre de décès évitables.

Conséquences sociales et sanitaires

La perte d'un nouveau-né ou d'une mère a des répercussions profondes et durables sur les familles concernées. Au-delà du chagrin et du traumatisme émotionnel, cette disparition peut entraîner une aggravation de la précarité économique et so-



ciale, surtout dans les territoires déjà fragiles où les ressources sont limitées. Les familles touchées se retrouvent souvent isolées, avec un accès réduit aux soutiens sociaux et médicaux, ce qui fragilise davantage le tissu social local et peut accroître les inégalités au sein de la communauté.

Sur le plan collectif, ces chiffres alarmants constituent un signal d'alerte majeur pour le système de santé. Ils révèlent un affaiblissement des dispositifs de prévention, une coordination insuffisante entre les différents acteurs de santé, ainsi qu'une prise en charge globale des femmes enceintes et des nourrissons qui reste largement perfectible. Cette situation met en lumière l'incapacité du système à anticiper efficacement les besoins spécifiques des populations locales et à combattre les inégalités sociales et territoriales persistantes. En conséquence, les disparités en matière de santé maternelle et infantile se creusent, compromettant les objectifs de santé publique et la cohésion sociale.

État des développements au Sénat et à l'Assemblée nationale (octobre 2025)

La lutte contre la mortalité infantile demeure une priorité politique en France, alors que les indicateurs sanitaires s'aggravent et que le débat législatif sur la fermeture des maternités continue d'animer le Parlement.

Depuis l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale le 15 mai 2025 de la proposition de loi portée par le groupe LIOT, le texte poursuit son parcours au Sénat. Cette proposition instaure un moratoire de trois ans (2025-2028) sur les fermetures de maternités, sauf en cas de mise en danger de la sécurité des patients, et prévoit plusieurs autres mesures complémentaires, notamment la création d'un re-

gistre national des naissances. Le texte a été transmis au Sénat le 16 mai 2025 et enregistré sous le numéro 635. Depuis cette transmission, il est renvoyé à la commission des affaires sociales du Sénat pour examen. Bien que la commission n'ait pas encore publié son rapport complet au 23 octobre 2025, les débats continuent de se cristalliser autour des enjeux de sécurité des accouchements versus accessibilité territoriale des services.

Cependant les gouvernements se suivent et, avec les discussions autour de budget, rien ne semble sûr. ■

Sources :

- Alliance Vita, « Hausse de la mortalité infantile en France : quelles explications ? », 2025
<https://www.alliancevita.org/2025/03/mortalite-infantile-en-france/>
 Banque des Territoires, « Le taux de mortalité infantile continue d'augmenter en France », 2025
<https://www.banquedesterritoires.fr/le-taux-de-mortalite-infantile-continue-daugmenter-en-france>
 France Mutuelle, « Santé maternelle : réduire les risques et sauver des vies », 2025
<https://www.francemutuelle.fr/fiche/la-sante-maternelle-un-defi-pour-la-baisse-de-la-mortalite-maternelle-et-infantile/>
 OMS/WHO, « Mettre fin aux décès de nouveau-nés et aux mortinaissances évitables d'ici 2030 », 2025
<https://www.who.int/docs/default-source/mca-documents/nbh/enap-2025-targets/french-version-every-newborn-targets-and-milestones-to-2025.pdf>
 Le Monde, « La recrudescence de la mortalité infantile n'alimente aucun débat... », 2025
https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/04/13/la-recrudescence-de-la-mortalite-infantile-n-alimente-aucun-debat-alors-que-c-est-une-honte-nationale_6595127_3232.html
 UNICEF France, « Coupes de l'aide : les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité maternelle menacés », 2025
<https://www.unicef.fr/article/des-decennies-de-progres-visant-a-reduire-les-deces-denfants-et-les-mortinaissances-sont-menacees/>

Mesures phares du texte adopté à l'Assemblée

La proposition de loi s'organise autour de trois axes principaux :

- Renforcer la connaissance : la création d'un registre national des naissances est prévue pour le 1er janvier 2026. Ce registre, intégré au Système national des données de santé (SNDS), permettra de centraliser les données éparpillées jusqu'à présent et d'inclure systématiquement les certificats de santé de l'enfant. L'objectif est d'identifier les causes de la mortalité infantile et d'adapter les politiques publiques.
- Améliorer l'accès aux soins : le moratoire de trois ans sur les fermetures de maternités s'accompagne d'un état des lieux à réaliser par les Agences régionales de santé (ARS) des établissements pratiquant moins de 1.000 accouchements annuels, afin d'évaluer leur accessibilité, sécurité et conditions de travail.
- Garantir la sécurité : la proposition de loi renforce la formation continue aux gestes d'urgence obstétricale dans toutes les maternités. ■

La place des enfants est à l'école, et non au travail

Cela va un petit peu mieux du côté du travail des enfants, mais les progrès sont bien insuffisants.

Le 11 juin 2025, l'UNICEF et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont publié leur rapport résumant les données pour la période 2020 – 2024 concernant le travail des enfants. Ces données indiquent une légère amélioration par rapport à 2020, lorsque la crise du COVID avait remis de nombreux enfants au travail. Près de 138 millions d'enfants étaient soumis au travail en 2024, et 54 millions d'entre eux ont effectué des travaux dangereux susceptibles de mettre en péril leur santé, leur sécurité et leur développement, selon ces nouvelles estimations publiées. Mais les deux organisations onusiennes rappellent que : « malgré les progrès enregistrés, des millions d'enfants se voient toujours privés du droit d'apprendre, de jouer et, tout simplement, de vivre leur enfance. »

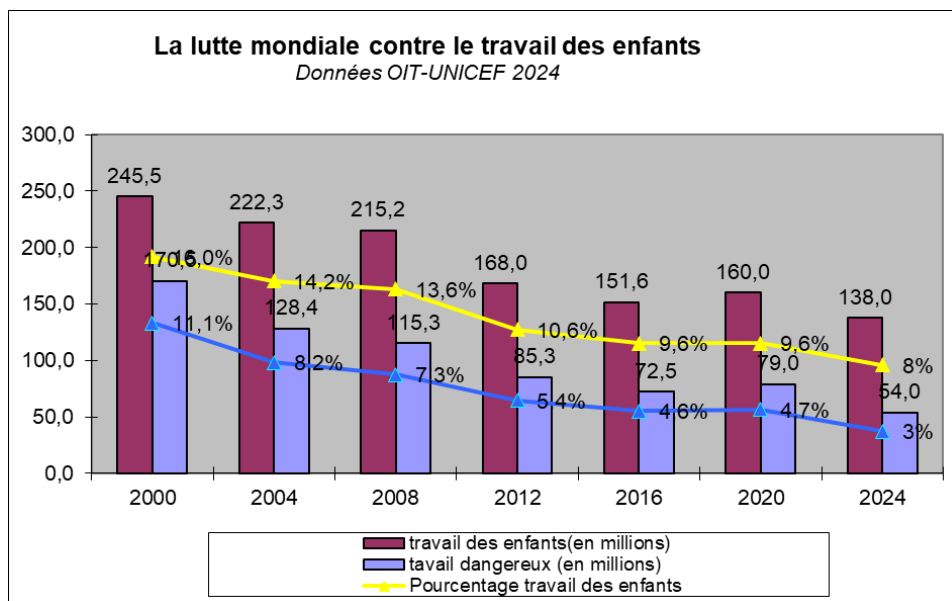
Des conclusions porteuses d'espoirs

Gilbert F. Hounbo, directeur de l'OIT souligne : « Les conclusions de notre rapport sont porteuses d'espoir en ce qu'elles montrent que des progrès sont possibles. La place des enfants est à l'école, et non au travail. Pour cela, il est impératif de soutenir les parents et de leur donner accès à des emplois décents afin qu'ils aient les moyens financiers de veiller à ce que leurs enfants puissent étudier et n'aient pas à vendre des produits sur le marché ou à travailler dans l'exploitation agricole familiale pour subvenir aux besoins de leur famille. Ces progrès ne doivent toutefois pas nous faire perdre de vue le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour atteindre notre objectif d'éliminer définitivement cette pratique néfaste ».

Le secteur agricole est toujours le plus grand utilisateur d'enfants

Les répartitions du travail des enfants selon les secteurs d'activités n'ont pas évolué. C'est toujours le secteur agricole qui utilise 61% des enfants au travail, les services, les travaux domestiques, la vente de biens sur les marchés en occupent 27% et 13% des enfants au travail sont employés dans l'industrie et dans les mines.

Depuis 2020, le nombre d'enfants soumis au travail a surtout diminué en Asie passant de 49 à 28 millions, et en Amérique latine, passant de 8 à 7 millions. Mais l'Afrique subsaharienne reste quant à elle la région la plus touchée, comptabilisant près des deux tiers des cas à travers le monde, soit près de



87 millions d'enfants. Bien que la prévalence ait légèrement baissé, passant de 24 % à 22 %, le nombre total d'enfants astreints au travail n'a pas diminué. Cette situation s'explique par la croissance démographique, les conflits en cours et émergents, l'extrême pauvreté et la pression exercée sur les systèmes de protection sociale.

« Les enfants astreints au travail voient leur éducation compromise, leurs droits et leurs possibilités pour l'avenir limités, et leur santé physique et mentale menacée. Le travail des enfants est favorisé par la pauvreté et le manque d'accès à une éducation de qualité, lesquels poussent les familles à envoyer leurs enfants au travail et perpétuent des cycles de précarité intergénérationnels. » souligne le rapport.

Des pistes pour accélérer le rythme des progrès.

Les deux organisations appellent les gouvernements à :

- **Investir en faveur de la protection sociale** des ménages vulnérables, notamment en investissant dans des filets de sécurité sociale tels que les indemnités pour enfant à charge, afin que les familles n'aient pas recours au travail des enfants ;
- **Renforcer les systèmes de protection de l'enfance** afin d'identifier, de protéger et de prendre en charge les enfants à risque, en particulier ceux qui sont confrontés aux pires formes de travail des enfants ;
- **Fournir un accès universel à une éducation de qualité**, en particulier dans les zones rurales et touchées par des crises, afin que chaque enfant puisse apprendre ;
- **Assurer un travail décent aux adultes et aux jeunes**, notamment en respectant le droit des travailleurs à s'organiser et à défendre leurs intérêts ;
- **Appliquer les lois et la responsabilité des entreprises**

pour mettre fin à l'exploitation et protéger les enfants dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. ■

A lire sur : <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/138-millions-d'enfants-astreints-au-travail>

